



EDITO



Renforçons nos liens et notre investissement au profit du « bien vivre ensemble »

Chémereaudais, Chémereaudaises

Cette année qui prend fin a été une année de renouveau, d'échanges, de partage. En effet, nous avons retrouvé ce contact, cette chaleur humaine qui nous avaient tant fait défaut durant ces 2 années de restrictions sanitaires que nous avons traversées.

Nous avons perdu des proches, changé nos habitudes, révisé nos priorités, mais nous y sommes parvenus tous ensemble en étant solidaires et attentifs aux autres.

Pour cela je tenais à vous remercier de votre patience, de votre compréhension, de votre présence, de votre dévouement, de vos mots de réconforts durant les épreuves que les uns et les autres ont pu traverser. Je ne prendrai pour exemple que l'élan de générosité dont vous avez fait preuve lors de la collecte de denrées et matériels au profit des réfugiés ukrainiens.

Nous savons pouvoir compter sur vous et cela nous conforte et nous réconforte dans notre cheminement d'élus de vous savoir présents à nos côtés.

Forts de cet élan nous avons réalisé des investissements sur la commune qui se sont portés sur le remplacement de l'aire de jeux du parc et l'installation d'un parcours santé. La toiture et le clocher de l'église ont été restaurés. Dans le cadre du programme de voirie communale, nous avons procédé à la réfection et aménagement d'accès riverains, d'allées, accotements dans la rue des tourterelles et la rue des hirondelles au lieu-dit La Roche. De même, nous avons également procédé à la réfection de la route de la CEREP en collaboration avec la commune de Celle-l'Evescault.

Le département a réalisé des travaux de réhabilitation du pont de Marigny-Chémereau qui s'avéraient nécessaires. Je mesure à quel point ces travaux ont été l'objet de discorde, de chamboulement. N'étant pas maître de l'ouvrage dans ce chantier initié par le Département, nous n'avons pu intervenir que sur le volet sécurité. Néanmoins nous n'avons pas manqué de souligner notre désaccord quand il l'a fallu et fait remonter l'ensemble de vos remarques.

Tout au long de l'année, les élus n'ont pas ménagé leurs efforts pour vous satisfaire. Aussi, nous avons organisé une randonnée champêtre et le premier marché de Noël de la commune. Ces événements fédérateurs, conviviaux, chaleureux ont créé une dynamique collective entre élus, associations communales, bénévoles, de sorte à contribuer à leur pleine réussite. Nous continuerons dans cette lancée et envisageons déjà différentes dates sur l'année 2023 dont vous aurez connaissance dans les jours à venir.

Je remercie sincèrement les élus, le personnel de Mairie, les associations (espoir Marignien, les aînés, l'association de chasse) pour leur implication dans « le bien vivre ensemble » de notre commune. Comme dit la maxime populaire « seul on va plus vite mais ensemble on va plus loin ».

A l'heure où il est de coutume de souhaiter tous nos bons vœux, je vous adresse mes vœux les meilleurs pour cette nouvelle année. Que celle-ci soit remplie de bonheur, santé et moments chaleureux pour vos proches et vous.

Bien à vous et avec vous,

Rita NORESKAL

Maire

SOMMAIRE DE VOTRE BULLETIN :

Vie communale	3
Environnement	10
Animations	16
Enfance-Jeunesse	26
Vie pratique	32
Vie sociale	40
Loisirs-Jeux	46

Votre équipe municipale ...



Rita NORESKAL
Maire



Laurent PROUST
1er Adjoint



Orlando PASQUIER
2ème Adjoint



Véronique LURTON
Conseillère



Frédéric BERTIN
Conseiller



Sylvie NADEAU
Conseillère



Nadia GIRARDIN
Conseillère



Haude JOHANNY
Conseillère



Christelle BELIS
Conseillère



Marie-Claude BRUNET
Conseillère



Françoise BORDERIE
Conseillère



Tony CAPILLON
Conseiller



Jean-Paul DORLAC
Conseiller



Frédéric BOISSINOT
Conseiller

Des agents à votre service ...

Secrétaire de mairie : Fatimazohra BARKATOU

Agents Techniques : Emmanuel GENTILLEAU (actuellement en arrêt)

Anthony DESCHAMPS (En remplacement d'Emmanuel GENTILLEAU)

Les commissions

La commission enfance-jeunesse

La commission animation

La commission impôts directs

La commission appels d'offres

La commission communication

La commission liste électorale

La commission environnement

La commission voirie

Le conseil municipal

Rôle des commissions:

Les commissions sont des lieux de réflexion et de projets en charge de faire des suggestions et propositions au conseil municipal. Tous les membres du conseil municipal sont impliqués dans plusieurs commissions.

NUMERO	DELIBERATIONS 2022
2022-01	Décès de M THOREAU Alain Adjoint au Maire : Décision de suppression ou de maintien du poste
2022-02	Administration Générale : Approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2022 - 2026.
2022-03	Union Départementale des sapeurs-pompiers de la Vienne : Demande de subvention.
2022-04	Compte de gestion année 2021 : Approbation
2022-05	Compte administratif année 2021 : Approbation
2022-06	Affectation des résultats année 2021 : Approbation
2022-07	Arrêt du projet PLUi
2022-08	Vote du budget primitif année 2022.
2022-09	Vote des taux d'imposition directes locales pour 2022.
2022-10	Choix des modalités de la publicité des actes de la commune.
2022-11	Adhésion de la commune de Marigny-Chémereau à l'association CIF-SP, solidaires entre les âges.
2022-12	Adhésion de la commune de Marigny-Chémereau au syndicat mixte des Vallées du Clain Sud à la compétence hors GEMAPI.
2022-13	Approbation de l'avenant à la convention de délégation des transports scolaires.
2022-14	Subventions accordées aux associations de Marigny-Chémereau.
2022-15	SRD : Redevance d'occupation du domaine public.
2022-16	Désignation du correspondant défense.
2022-17	Désignation du correspondant incendie et secours
2022-18	Choix du devis pour les travaux « d'acquisition de matériels pour le remplacement de l'aire de jeux du parc et parcours santé ».
2022-19	Demande de subvention Activ'3 auprès du département de la Vienne pour la réalisation des travaux concernant « l'acquisition de matériels pour le remplacement de l'aire de jeux du parc et parcours santé ».
2022-20	Demande de subvention Activ'3 auprès du département de la Vienne pour les travaux de l'église.
2022-21	Répartition de l'actif et du passif du syndicat intercommunal de la Vonne suite à sa dissolution au 31 mars 2011.
2022-22	Congrès des maires 2022 : prise en charge des frais d'inscription par la commune.
2022-23	Approbation de la convention de participation aux frais de scolarisation des enfants de Marigny-Chémereau à l'école de Vivonne
2022-24	SOREGIES : Approbation de la convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine.
2022-25	Vente aux enchères de matériels et de biens mobiliers : Autorisation de mise aux enchères en ligne.
2022-26	Motion de soutien à l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.
2022-27	Tarifs communaux des salles des fêtes au titre de l'année 2023
2022-28	Tarifs communaux du cimetière au titre de l'année 2023

Tarifs des salles communales

Année 2023	Petite salle de la Mairie	Grande salle de la Mairie	Salle du Parc
Habitant commune	160 €	200 €	320 €
Habitant hors commune	190 €	230 €	420 €
Associations communales	75 €	85 €	220 €
Associations hors commune	170 €	210 €	420 €
Prolongation lendemain pour les habitants de la commune	85 €	95 €	110 €
Prolongation lendemain pour les habitants hors commune	85 €	95 €	180 €
Caution salle et rangement	500 €	500 €	800 €
Caution ménage	100 €	100 €	100 €
Forfait ménage	100 €	120 €	200 €
Forfait vaisselle	30 €	30 €	Pas de vaisselle



1 location annuelle gratuite de chaque salle pour les associations communales.

Tarifs du cimetière

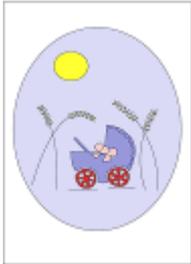
Caveaux, tombes	Tarifs 2023
Concession trentenaire	130 €
Concession cinquantenaire	180 €
Concession perpétuelle	1000 €

Columbarium (+ frais d'ouverture)	Tarifs 2023
10 ans	270 €
20 ans	430 €
30 ans	580 €
40 ans	740 €

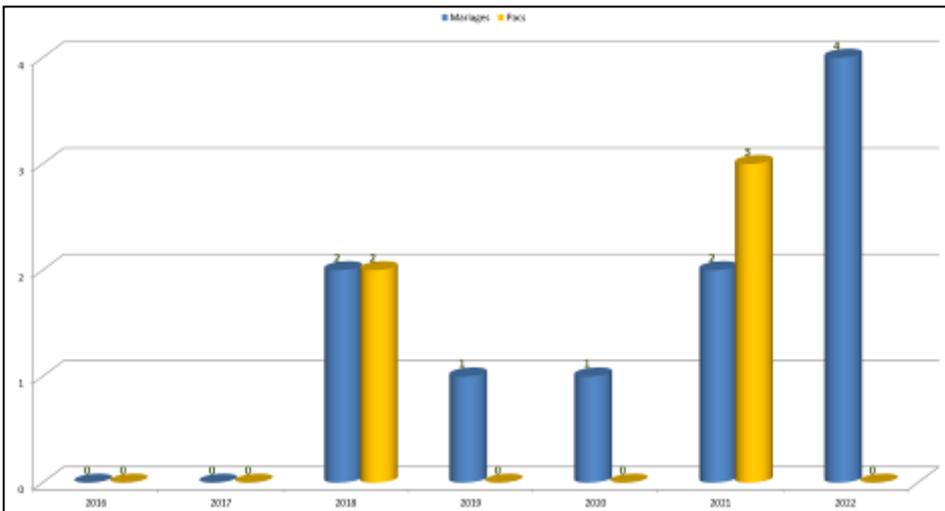
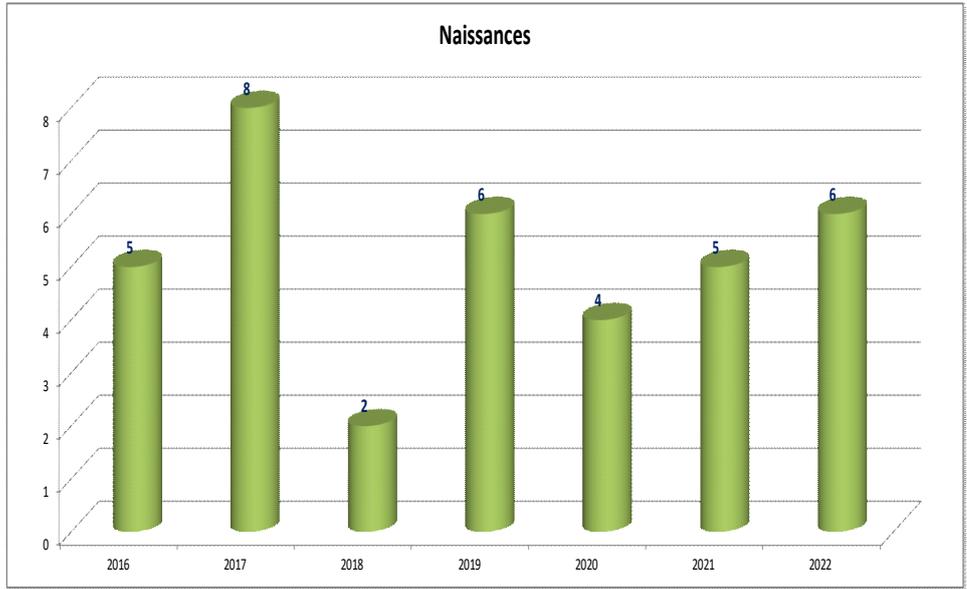
Tombes (1m x 0.50 m), incinération	Tarifs 2023
Concession trentenaire	95 €
Concession cinquantenaire	125 €
Concession perpétuelle	1000 €



L'état-civil



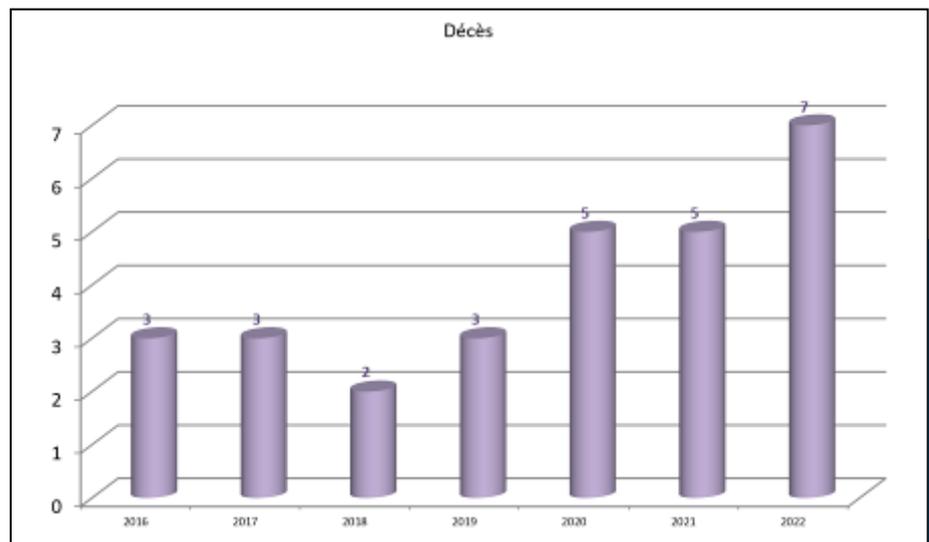
Bienvenue à nos bambins et félicitations aux heureux parents.



Tous nos vœux de bonheur aux nouvelles unions.



Nos sincères pensées à ceux qui nous ont quitté cette année.



Les réalisations 2022

Remplacement de l'aire de jeux pour enfants :

La municipalité a procédé au remplacement de l'aire de jeux du parc qui ne respectaient plus les normes de sécurité requises pour l'accessibilité des enfants. Une nouvelle structure a donc été installée. Ce nouvel aménagement est composé de différents jeux qui répondent à des fonctions ludiques, éducatives, psychomotrices, entre autres : escalader, glisser, se rencontrer, se reposer, manipuler, se cacher, s'abriter, grimper, traverser, s'équilibrer, fabuler, réfléchir, stimulation tactile, se balancer...

Nous rappelons que cette aire de jeux destinée aux enfants est sous la surveillance des parents et accompagnateurs et espérons que celle-ci (cette dernière) continuera à faire le bonheur des enfants.



Réparation du toit de l'église :

La toiture de l'église s'est refait une beauté. Il a été procédé à une réfection de la toiture (changement des crochets et de la zinguerie autour du clocher qui était perforé à plusieurs endroits) suivi d'un démaillage.



Parcours santé :



« Un esprit saint dans un corps saint » J

Un parcours santé/Fitness/station vita-

Réfection route de la CEREP entre Celles-l'Évescault et Marigny-Chémereau



A la demande conjointe des élus de Celles-l'Évescault et de Marigny-Chémereau, la route de la CEREP (coté Marigny-Chémereau pour le compte de la commune) a fait l'objet d'une réfection par la mise en œuvre d'un enrobé à chaud de profilage et de roulement.

Réhabilitation du pont de Marigny-Chémereau RD27A

Les travaux de réhabilitation du pont de Marigny-Chémereau arrivent à leur terme. Ces travaux réalisés et supportés par le Département ont entraîné quelques remous sur la commune. Retrouver notre article en Page central du bulletin. Dans le prolongement de ceux-ci, l'aménagement d'un cheminement doux initialement prévu en fin d'année 2022 a été reporté courant 2023 suite au retard de livraison du pont.

lité a été créé, il vient s'intégrer à proximité de l'aire de jeux. Celui-ci comprend 4 éléments favorisant le maintien ou remise en forme. C'est un équipement multigénérationnel qui favorise la motricité ludique et convivial dans un environnement extérieur accessible à tous.

Nous savons pouvoir compter sur chacun de vous pour en prendre soin et en faire bon usage.

L'équipe municipale vous souhaite de bonnes séances sportives !

Travaux de voirie à la Roche

Rabotage de la chaussée, réfection des caniveaux et installation de regards, pose d'enrobé ont été effectués dans le village de la Roche.

- Rue des tourterelles : Enrobé
- Chemin la roche : prolongement du chemin
- Rue des hirondelles : aménage-



Site internet

Le site internet de la commune est bientôt opérationnel. Nous vous invitons à le consulter régulièrement. Vous y trouverez différentes informations relatives à la vie communale, les événements à venir, vos démarches administratives, la réservation des salles des fêtes ou encore des renvois vers des liens utiles.

Cet outil nous permettra de vous tenir régulièrement informé.



Les Projets 2023

- ◆ L'ensemble des bâtiments de la Mairie ont fait l'objet d'un audit énergétique. Nous allons lancer un plan pluriannuel de réfections de ces bâtiments qui débutera par la rénovation de la Mairie et de la salle des fêtes. Par la suite interviendra la rénovation de la salle polyvalente et de l'atelier communal.
- ◆ L'ancienne salle de mariage de la Mairie est en cours de réhabilitation pour accueillir de nouveaux projets à destination des jeunes, effectuer des formations dans le domaine du numérique, ...
- ◆ Nous envisageons la rénovation du parc d'éclairage public au lieu-dit le bout du pont.



- ◆ Dans le cadre du programme voirie 2023 avec la communauté de communes, il y aura la réfection de la voirie dans le village de GIEZ.



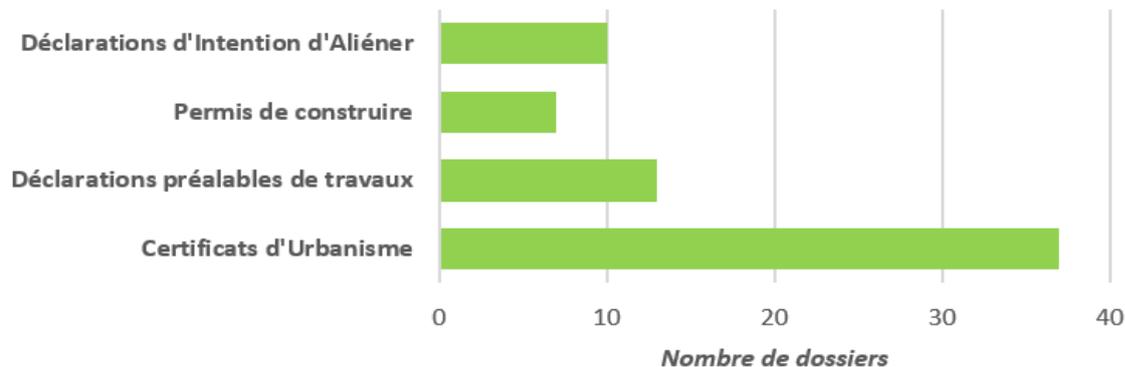
- ◆ La salle du parc sera dotée d'un défibrillateur



- ◆ Nous démarrons également un projet d'audit du cimetière pour permettre une meilleure gestion des sépultures. La première étape sera la mise en place d'un logiciel de gestion informatique du cimetière et un recensement des sépulture

Les demandes d'Urbanisme

Les demandes d'urbanisme témoignent de la vitalité d'une commune. En 2022, il y a eu 67 dossiers traités sur la commune. Ils se décomposent de la façon suivante :



PLUi : dessinons ensemble notre territoire

Après la conférence intercommunale des maires le 13 juillet 2016, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal par délibération en date du 27 septembre 2016.

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document stratégique qui traduit l'expression du projet politique du développement du territoire de la Communauté de communes des Vallées du Clain. Il est également un outil réglementaire qui définit l'usage des sols. C'est l'occasion d'adapter les modes de gestion, de valorisation de l'espace et de l'habitat, aux besoins pour préparer l'avenir.

Les avancées du projet

En vue d'une réglementation toujours plus exigeante, le PLUi se doit d'améliorer les résultats de la concertation. Ainsi le nouveau projet vise le développement principal de ces 3 axes :

- **Renforcer le cadre de vie**

Les outils réglementaires, qui comprennent le zonage (règlement graphiques), le règlement écrit et les orientations d'aménagement et de programmation, seront remaniés dans l'objectif de cadrer aux plus près des besoins du territoire.

- **Accentuer le dispositif réglementaire du PLUi**

Les orientations d'aménagements et de programmation, qui comprennent le zonage (règlement graphiques) et le règlement écrit, seront remaniés dans l'objectif de cadrer encore plus près aux besoins des territoires.

- **Valoriser la ruralité dans toutes ses composantes**

Le PLUi doit conforter l'image et l'authenticité des territoires en valorisant le patrimoine, tant naturel (espaces de vallées et boisements) que bâti ou paysager (collines façonnées par l'agriculture par exemple). Pour cela, la stratégie sera axée sur la préservation des grands équilibres éco-paysagers emblématiques, la pérennité du cadre de vie des Vallées du Clain et la mise en valeur du potentiel touristique et patrimonial du territoire.

Pour construire ensemble le PLUi, vous pourrez assister aux réunions publiques au printemps 2023.

Elles seront ensuite suivies par une enquête publique à l'automne.

Nous avons effectué des réunions publiques au printemps dernier à la suite de l'arrêt projet du PLUi. Cependant, les personnes publiques associées nous ont invités à revoir le PLUi en tenant compte des lignes directrices définies par le SRADDET et le SCOT (qui sont des documents d'urbanisme de normes supérieures qui s'imposent au PLUi), de façon à ne pas remettre en cause son approbation définitive.

Le cahier des doléances est de nouveau ouvert auprès de la Mairie ou du service urbanisme de la communauté des communes des vallées du Clain

Depuis le 1er janvier 2015, un badge d'accès est nécessaire pour entrer sur les sites des déchèteries. Pour obtenir ce badge gratuit, veuillez remplir le formulaire disponible à la fin de ce bulletin, ou sur le site de la communauté des communes <https://www.valleesduclain.fr/environnement/#les-decheteries>

LES HORAIRES des déchèteries communautaires à proximité

	VIVONNE 05 49 36 08 29	MARNAY 05 49 59 00 41	ITEUIL 05 49 37 12 74
Lundi	9h–12h	–	9h–12h et 14h–17h
Mardi	14h–17h	–	–
Mercredi	9h–12h et 14h–17h	–	14h–17h
Jeudi	–	–	–
Vendredi	14h–17h	–	14h–17h
Samedi	9h–12h et 14h–17h	9h–12h et 14h–17h	9h–12h et 14h–17h

Du 1er octobre au 31 mars

L'horaire de fermeture de l'après-midi est à **17 heures**

Du 1er avril au 30 septembre

L'horaire de fermeture de l'après-midi est à **18 heures**

LA COLLECTE

La collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes de tri sélectif est effectuée **le mardi**. Pensez à sortir vos déchets ménagers la veille au soir.

Les sacs jaunes pour le tri sélectif sont à disposition en mairie.



Quelques points de règlement concernant la collecte des ordures ménagères :

- ◆ Seuls les conteneurs individuels mis à disposition par la Communauté de Communes seront collectés. Celle-ci assure leur réparation.
- ◆ Les ordures ménagères doivent être mises en sacs puis déposées dans le conteneur individuel. Les déchets en vrac ne seront pas collectés.
- ◆ Les conteneurs individuels doivent être présentés, en bordure de trottoir, les poignées vers la chaussée, de façon à montrer clairement qu'ils doivent être collectés.
- ◆ Seuls les sacs jaunes fournis par la Communauté de Communes seront collectés. Ils sont destinés à accueillir exclusivement des emballages recyclables. Ils sont à votre disposition à la mairie de Marigny-Chémereau.
- ◆ Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les conteneurs individuels et les sacs jaunes doivent être sortis uniquement la veille des jours de collecte. Les conteneurs, une fois collectés, doivent être remisés sur le domaine privé.
- ◆ Les objets trop encombrants doivent être déposés en déchèterie et non pas à côté des conteneurs.



Un point de collecte de vêtements est à votre disposition sur le parking de la Mairie.

LES POINTS DE RAMASSAGE



Dans chaque village, des conteneurs collectifs sont à votre disposition. Merci de respecter le tri et ne pas déposer d'encombrants près de ces conteneurs. Ceux-ci doivent être déposés en déchèterie.

Les déchets acceptés



	BÉTON	BOIS	CARTONS	CARTOUCHES ENCRE	CUIR	COQUES/OUILLERIES	DEEE	DÉCHETS D'HUILE (SPÉC. PNEU, LOGI)	DÉCHETS VERTS
ITEUIL		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
MARNAY		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
NIEUIL-L'ESPOIR		✓	✓		✓	✓	✓		✓
NOUAILLÉ-MAUPERTUIS		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
VERNON		✓	✓		✓				✓
VIVONNE		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Les dépôts sauvages sont interdits, qu'ils soient au sol ou devant un point d'apport volontaire.

Art. R.635-8 du Code Pénal
Art.LL-541-3 du Code de l'environnement

POUR LES DEEE,
privilégiez la reprise en magasin !
Pour tout achat, les distributeurs de DEEE sont dans l'obligation de reprendre gratuitement vos DEEE sans condition d'échange.
Pour les petits DEEE, pensez aux bornes de collecte en magasin.

RETROUVEZ LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES DÉCHÈTERIES SUR WWW.VALLEESDUCLAIN.FR



	ENCOMBRANTS	GRAVATS	HUILES DE FRIURES	HUILES DE VIDANGE	LAMPES	MÉTAUX	MOBILIER	PALETTES	PILES ET ACCUMULATEURS	PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE	PNEUMATIQUES	POLYSTYRENE	RADIOGRAPHES
	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓
	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓
	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓
	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓
	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓
	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓

Les déchets refusés

- ordures ménagères,
- cadavres d'animaux (rapprochez-vous de la SPA ou d'un vétérinaire),
- bouteilles de gaz, extincteurs,
- produits médicaux, déchets infectieux et médicaments (rapprochez-vous des pharmacies),
- amiante, déchets radioactifs,
- graisses et boues de station d'épuration,
- éléments de camions ou voitures (hors métaux),
- lisiers et fumiers,
- produits chimiques d'usage agricole et tout emballage les ayant contenus.

Des gestes d'incivilité...

Nous avons la chance d'avoir à proximité de notre commune un centre de tri et de collecte des déchets encombrants. Néanmoins, on constate encore des gestes encore fréquents d'incivilité, avec le dépôt de déchets inadaptés sur les points de collecte et de ramassage des ordures ménagères.

Ces comportements conduisent à mobiliser les agents municipaux pour nettoyer et enlever ces déchets encombrants pour les déposer à la déchèterie (ce qui aurait dû être fait par les auteurs de ces dépôts sauvages), alors qu'ils pourraient être affectés à d'autres missions aux services de nos habitants.

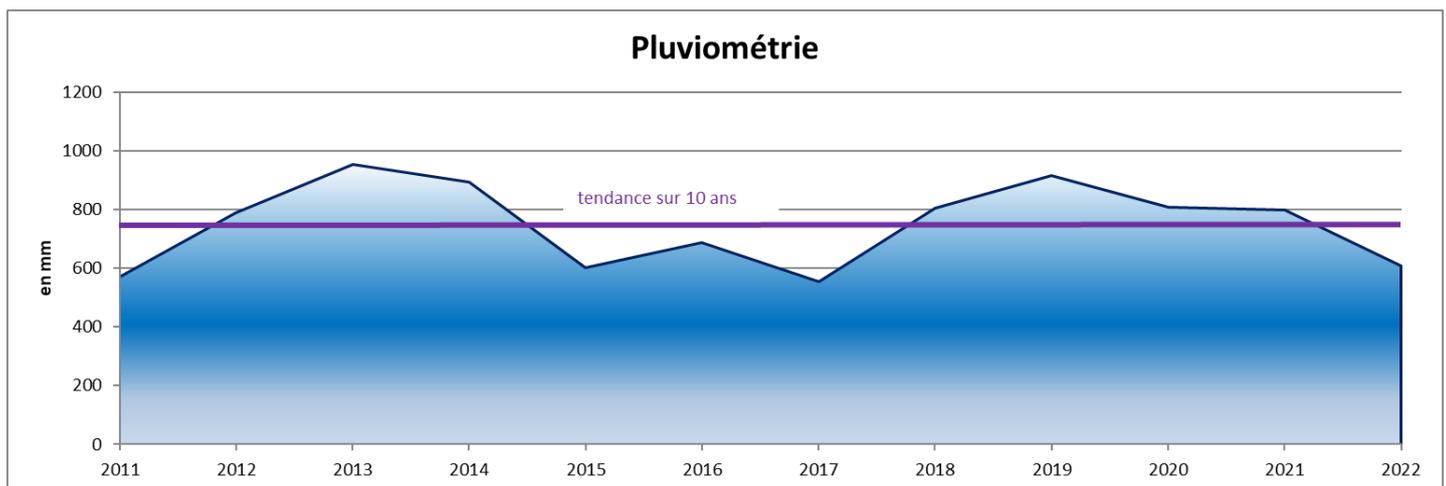
Le constat d'infraction de dépôt illégal de déchets est passible d'une amende forfaitaire pour ces auteurs.



Pluviométrie

En 2022, la pluviométrie est une des plus basses des 10 dernières années à Marigny-Chémereau.

en mm	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Janvier	26	26	65	121	84	128	36	146	45	70	81	38
Février	55	5	50	147	56	113	55	47	29	77	101	25
Mars	17	20	65	25	48	74	87	92	47	110	21	38
Avril	4	137	98	55	18	56	7	75	61	42	34	65
mai	7	53	99	129	61	105	64	69	51	64	101	4
Juin	32	67	112	35	80	50	55	77	89	57	150	101
Juillet	69	38	95	81	13	10	34	19	34	5	75	5
Août	75	8	26	127	56	2	36	18	30	42	22	59
Septembre	51	65	80	18	69	27	42	11	51	40	42	30
Octobre	23	161	77	70	34	37	32	60	154	120	46	71
Novembre	35	69	119	54	43	60	30	95	215	27	18	83
Décembre	177	141	68	30	39	24	77	97	111	153	107	90
Pluviométrie	571	790	954	892	601	686	555	806	917	807	798	609



Merci à Françoise et Dominique Thebault qui collectent et fournissent ces données depuis de nombreuses années.



La Vonne, au lieu-dit « La Roche ». Le niveau bas de la rivière laisse apparaître les fondations d'un ancien pont.

Rénovation Énergétique

Habiter et Rénover en Vallées du Clain, un réseau ...



L'Espace Conseil FAIRE de SOLIHA Vienne* accompagne de manière gratuite, neutre et indépendante les propriétaires

dans leur projet d'amélioration de l'habitat. Un conseiller répond aux attentes et propose des solutions pour diminuer les consommations énergétiques liées aux logements, en fonction du budget. Des renseignements sur les aides financières mobilisables (publiques, privées, nationales, régionales ou locales) sont étudiés selon le type de travaux.

SOLIHA Vienne accompagne également dans les projets de maintien à domicile des habitants et participe à la recherche des subventions liées à cette thématique.

Les permanences des conseillers FAIRE ont lieu sur rendez-vous, à la Communauté de communes le deuxième mercredi de chaque mois et en mairie de Vivonne le quatrième lundi de chaque mois.

**Devient France Rénov' à compter du 1^{er} janvier 2022.*

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

UNION REGIONALE
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
AQUITAINE UMOUSIN POITOU-CHARENTES



Avant de vous lancer dans des travaux de rénovation énergétique, contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous et profitez gratuitement de ses conseils personnalisés pour mener à bien votre projet.

Plateforme de rénovation énergétique Haut-Poitou / Vallée du Clain

Maison Départementale de l'Habitat – Téléport 2- Avenue René Cassin. Futuroscope. - 86360 CHASSENEUIL DU POITOU [↗](#)

Coordonnées

[05 49 61 61 91](tel:0549616191)

francerenov.vienne@solihha.fr [↗](#)

Horaires d'accueil ▾

→ Horaires d'accueil

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17 h.



Rénovation Energétique

Et sur notre commune...

La municipalité a lancé au 2ème semestre 2022 un audit énergétique des bâtiments communaux. Pour cela, la commune de Marigny-Chémereau s'est appuyé sur les compétences du Syndicat Energies Vienne.

Cet audit a été réalisé fin septembre, durant lequel tous les composants des bâtiments (isolation, huisserie, type de chauffage, aération, éclairage...) ont été relevés, analysés afin d'établir un classement énergétique de ceux-ci. Ensuite, une restitution sera faite avec des préconisations d'investissement pour améliorer les performances énergétiques de nos bâtiments communaux. L'objectif est de diminuer in fine la consommation énergétique, notamment d'électricité, qui aura un impact favorable sur les finances de la commune et sur l'environnement.



Des études détaillées permettront de construire un plan pluriannuel d'investissement, pour conduire cette rénovation énergétique. Ce sera l'occasion de rénover également l'intérieur de nos bâtiments, notamment la mairie, la salle de la mairie, pour valoriser notre patrimoine communal.



Nos associations

L'Espoir Marignien

L'Espoir Marignien organise les manifestations festives dans la commune.

Le bureau

Président(e) : BELLIN Didier
 Vice-Président(e) : MOINE Hubert
 DUCHESNE Fabrice
 Secrétaire : LILA Stéphanie
 Secrétaire-adjoint(e) : MOINEAUD Alain
 Trésorier(ère) : CHIL Valérie
 Trésorier(ère)-adjoint(e) : BELLIN Mélany

Bilan de 2022



Toutes les manifestations se sont bien déroulées

Location possible de Tivolis, tables, bancs pour non adhérent:

Contactez Didier BELLIN
 Tel 06 18 13 50 09

Objectifs de l'année 2023

Avoir des personnes qui viennent rejoindre l'association l'Espoir Marignien pour aider et passer de bons moments.



Evénements de l'année 2023

Samedi	28 janvier	poule au pot
Samedi	22 avril	assemblée générale
	18heures	
Samedi	1 juillet	fête annuelle
Dimanche	1 octobre	fête du four

Le Club de l'Amitié

Le club de l'amitié permet aux personnes retraitées de se rencontrer pour des activités conviviales

Le bureau

Présidente : Mme VIAULT Edith
 Vice-présidente : Mme GENTILLEAU Paulette
 Secrétaire : Mme CHIL Eliane (dcd)
 Vice-secrétaire : Mme TEXEREAU Jacqueline
 Trésorière : Mme BRUNET Marie-Claude
 Vice-trésorière : M DELINEAU Bernard
 Membres : M PEROCHON Gilbert – Mme BORDERIE Françoise – M et Mme HIVER Maurice et Marie

Bilan de 2022

Le Club de l'Amitié toujours dynamique présidé par Mme Edith VIAULT et son équipe, se réunit chaque lundi pour une marche suivie d'un pot de l'amitié, sans compter les réunions du Club chaque 2ème et 4ème mardi du mois.

Nombre d'adhérents en 2022: 78 adhérents



Evénements de l'année 2023

Mardi 31 janvier : Assemblée générale
 Mardi 8 février : Concours Belote
 Jeudi 4 avril : Repas annuel
 Mardi 11 mai : Concours Belote
 Mardi 8 août : Buffet campagnard
 Mercredi 6 septembre : Concours Belote
 Jeudi 5 octobre : Choucroute
 Mardi 12 décembre : Repas de fin d'année
 Nous avons deux voyages à l'étude.

L'ACCA

(Association Communale de Chasse Agréée)

Le bureau

Président : M. Philippe CHIL

Vice-président : M. Robert BLUGEON

Secrétaire : M. Jean-Géraud LILA

Secrétaire-Adjoint : M. Jean-Marie LUSSON

Trésorier : M. Bruno MAILLET

Trésorier-Adjoint : M. Jérôme PROUST

Membres : MM Anthony BERTHOMMET,
Gwendal RORY, Claude BARJAULT

Bilan de 2022

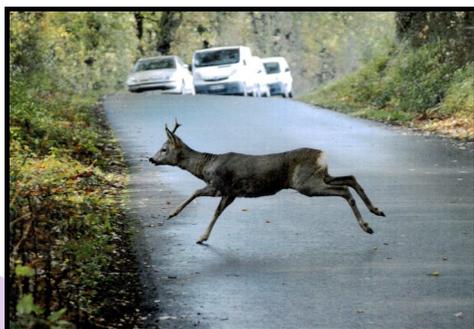
Les bilans de l'ACCA sont du 1er juin au 31 mai de l'année de l'année suivante.



Nombre d'adhérents en 2022: 39 adhérents

Événements de l'année 2023

La traditionnelle Choucroute des chasseurs aura lieu au mois de Novembre.



Une nouvelle association sur la commune...

La Cohorde

(Association loi 1901)



« Créer des espaces et des expérimentations de rencontre »

« Proposer des animations multiculturelles »

« Éveiller la relation à soi, aux autres et au vivant »

« Stimuler la créativité et le pouvoir d'agir »

« Encourager et soutenir des projets citoyens »

✉ lacohorde@gmail.com ☎ 0688787475



L'A.A.P.P.M.A. — Le Gardon Vivonnois

Est une association de pêche basée sur Vivonne qui intervient également activement sur notre territoire.



A.A.P.P.M.A. : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques.

Les animations en 2022

En 2022, de nombreuses animations installées dans la durée sur notre commune ont eu lieu tout au long de l'année.

Notamment

- * *La poule au pot* de l'Espoir Marignien
- * *La Chasse aux œufs* des enfants
- * *La fête de Juillet*
- * *La fête du Four*
- * *La Choucroute des Chasseurs*
- * Les nombreuses animations organisées par le *Club des aînés*.
- * Des événements réguliers organisés par le restaurant *La Maréchalerie d'Alex*

Sans oublier l'important devoir de mémoire qui continue de s'exercer avec les commémorations du 8 mai 2022, du 11 novembre et du Sergent Félix Laplace.

Un grand Merci à toutes les associations, leurs adhérents et soutiens, à notre restaurant pour l'organisation de ces manifestations qui contribuent à dynamiser notre commune.

Ci-dessous, ainsi qu'en fin de bulletin, un pêle-mêle de photos de ces événements

Focus: Nouvelles animations de 2022

Le marché de Noël s'invite au village...

Le samedi 17 décembre la salle des fêtes de la commune accueillait son 1er marché de Noël. Enfants, parents, grands-parents, amis se sont retrouvés, à l'invitation de la municipalité et de ses associations pour partager un moment festif.

Les gens se sont pressés tout l'après-midi pour admirer les 20 stands des créateurs, artisans et producteurs locaux. Le choix était diversifié et les produits de qualité. Il y en avait pour tous les goûts et toutes les bourses pour les emplettes de fêtes de fin d'année.

Les enfants de la commune sont venus en nombre, profiter de leur carte cadeau offerte par la municipalité, ils ont eu droit à :



une Barbapapa, une pêche à la ligne, une crêpe, une boisson, des chocolats du père Noël et une surprise.

Tout l'après-midi, chacun, petits et grands

ont pu s'essayer gratuitement aux arts du cirque avec Béatrice et Chloé de "la Cirquerie" dans la joie et la bonne humeur.

1ère randonnée municipale

Qu'ils sont jolis les chemins de notre commune! C'est sur ce constat que la municipalité a organisé sa 1ère randonnée le 24 septembre 2022.

Après un accueil café et viennoiserie, c'est un groupe de 25 marcheurs qui s'est élancé sur les petites routes et chemins de notre commune. Outre le plaisir de flâner dans notre campagne, un des objectifs de cette balade conviviale, fût d'aller à la rencontre du superbe platane de Chambon. Cet arbre majestueux de 30 mètres de hauteur, probablement plusieurs fois centenaires, a été très apprécié des visiteurs du jour.



Le retour de cette marche a été conclu par le verre de l'amitié, ainsi que d'une prise de repas en commun où chacun avait apporté son pique-nique.



Merci aux participants et organisateurs de cette journée, en espérant une prochaine randonnée en 2023 sur nos chemins.

Une tombola gratuite a jalonné l'après midi en offrant aux visiteurs de nombreux lots offerts par nos charmants expo-



sants, le département de la Vienne, les parcs animaliers ou autres de la région, les commerces de proximité : coiffeuse news coiffure, coiffeuse NC de marcay, super u de Vivonne, la maréchalerie d'Alex. Un grand merci à eux tous

Merci aux associations : le club de l'amitié pour la vente des chocolats et des crêpes, L'association des chasseurs qui a tenu le stand de Barbapapa et l'espoir marignien à la buvette.

Merci à Alexandra de La Maréchalerie d'Alex qui a régalé un grand nombre avec sa tartiflette.

C'est dans une ambiance chaleureuse et conviviale que cette journée a vu le jour. Merci à tous,

A l'année prochaine !!!

Soirée Américaine à Marigny-Chémereau

Le 18 juin 2022, La Maréchalerie d'Alex organisait une soirée Américaine où la musique, les spécialités culinaires outre-Atlantique ont été à l'honneur. Le restaurant a affiché complet dans une ambiance très conviviale et appréciée des participants.



Ils animent leur village...

Gros plan sur la Roche

À côté de la boîte à livres, sont apparues des plaquettes où l'on peut lire des expressions françaises sur le thème des légumes, tout à fait à leur place au milieu des jardins. Merci à Joël Ayrault et Jean Paul Dorlac pour cette sympathique initiative qui orne très agréablement ce petit coin tranquille !



Le pique nique annuel a eu lieu à la Roche le 4 septembre pour le plaisir de tous ! Le temps était beau et les habitants du village ont pu partager un moment de convivialité entre voisins.

La coussotte, ou comment faire face à la pénurie d'eau à l'ancienne !

Joël Ayrault et Jean Paul Dorlac nous montrent comment les gens économisaient l'eau quand il était pénible d'aller la chercher. Il nous ont présenté l'objet appelé coussotte (ou cassotte). C'est une sorte de louche dont le manche est un tuyau creux.



On puise de l'eau dans un seau à l'aide de la louche, puis on pose la coussotte sur le seau et un filet d'eau coule alors du manche permettant de se laver ou de laver des légumes.



Au 17ème et 18ème siècles, *cajote, cajottes ou cachotte* désignaient des pipes à fumer le tabac. Ces mots viennent d'une racine française *casse* qui a donné le mot *casserole*.

La cassotte en Charentes, ou coussotte en Poitou est connue depuis le Moyen Âge dans toute la France sous diverses appellations.

La Passerelle : Offrez du spectacle !

Le spectacle vivant en Vallées du Clain

D'octobre à avril, la salle de spectacle communautaire **La Passerelle** à Nouaillé-Maupertuis accueille une grande partie des spectacles professionnels et concerts programmés en concertation avec les partenaires associatifs volontaires du Collectif C'est ma Saison. Certains spectacles se jouent également **dans les communes** et notamment, aux beaux jours, au **Théâtre de Verdure** à Château-Larcher.

Une présence artistique vitale et volontairement éclectique est affirmée, avec des artistes de toute la France : Arts du cirque, arts de la parole, humour, théâtre, chanson, bal traditionnel...

En janvier 2023, la programmation élargit même son domaine musical en introduisant le mouvement hip-hop mis en avant par le concert d'un artiste RAP.

Bientôt des informations !

La communauté de communes des Vallées du Clain propose également 2 spectacles de théâtre pour les collégiens. « Notre Candide » en janvier 2023 pour les 4èmes et 3èmes ainsi qu' « Ulysse » en avril 2023 pour les 6èmes et 5èmes. Les transports en bus sont pris en charge pour les établissements qui relèvent du secteur des Vallées du Clain.

Où acheter vos places ?

Billetterie en ligne sur

https://www.vostickets.net/LA_PASSERELLE

Les spectacles de la Saison Culturelle peuvent également être réservés sur l'appli **Pass Culture**.

Point de vente billetterie à L'Arantelle : du mardi au vendredi au Clos des Roches aux Roches-Prémarie ou sur les lieux du spectacle 1h avant la représentation.

Retrouvez toutes les informations sur www.passerelle86.fr et sur Facebook : La Passerelle 86, quandonconte

Office du tourisme

L'Office du Tourisme, située à Vivonne, contribue au développement de l'activité touristique, vous renseigne sur la découverte de notre territoire, les hébergements, les commerces, les manifestations, les sentiers touristiques...

Il organise des manifestations telles que : le marché des producteurs, des expositions sur différents thèmes et se place si besoin, en soutien aux animations organisées par d'autres associations communales.

Vous pouvez aussi acheter vos billets en ligne au bureau de l'Office à des prix intéressants pour les sites touristiques de la Vienne : Futuroscope, Vallée des singes, etc....



Horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme :

Du mardi au samedi : 10h-13h et 14h-18h (période estivale)
samedi de 10h à 13h (à partir de mi-octobre)

Place du Champ de Foire

86370 VIVONNE

Téléphone : 05.49.43.47.88

email : ot.valleesduclain@gmail.com

Revue de Presse

marigny-chémereau

Deux agents recenseurs pour la commune

Le recensement est un devoir civique obligatoire qui a lieu tous les cinq ans et concerne toute la population française. Dans ce cadre, deux agents recenseurs, Magali Bellin et Joël Ayraut ont suivi au début du mois une formation dispensée par Martine Duterre de l'Institut national de la statistique et des études économiques en regroupement avec les agents des communes de Iteuil, Smarves et Vernon. Entre le jeudi 20 janvier et le samedi 19 février, ces deux agents recenseurs passeront dans tous les foyers de la commune de Marigny-Chémereau pour procéder au recensement de la population. Il faut savoir que le recensement de la population est utile car il permet de connaître le nombre d'habitants dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux, la détermination des modes de scrutin mais aussi l'implantation des commerces, la construction de logements et le développement des moyens de transports. La méthode: un agent recenseur recruté par la mairie, tenu au secret profes-



Les deux agents recenseurs en compagnie de Rita Noreskal et de la coordinatrice communale.

sionnel et muni d'une carte officielle avec sa photo, se présente chez vous en respectant le protocole sanitaire et les gestes barrières. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne, ou si vous ne pouvez pas il vous remet des questionnaires papier à remplir. Il viendra les récupérer à un moment convenu avec

vous. La commune rappelle que ces données sont confidentielles et que seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires de façon anonyme comme le soulignent Rita Noreskal maire et Fatima-zohra Barkatou, coordinatrice communale.

Contact mairie : 05.49.43.41.90.

marigny-chémereau

Parents et enfants entrent dans la danse



Vendredi 15 avril, plus d'une centaine d'enfants des cinq classes de maternelle de Vivonne se sont retrouvés à la salle des fêtes de Marigny-Chémereau en compagnie de leurs parents, grands-parents et amis pour une soirée de danses traditionnelles de la région. Un moment que tous les participants ont pu partager dans la bonne humeur avec l'Association des parents d'élèves de l'école de Vivonne, des enseignantes et de Perrine Vrignault, musicienne chanteuse. Cette rencontre clôturait un travail mené depuis le mois de janvier dans le cadre de la Semaine des maternelles.

marigny-chémereau

Moins 25 % d'adhérents au Club de l'Amitié

Le Club de l'Amitié de Marigny-Chémereau s'est réuni, mardi 29 mars, à la salle des fêtes pour son assemblée générale en présence d'une cinquantaine d'adhérents. La présidente Édith Viault a rappelé que les activités du club ont été très restreintes durant deux ans suite à la pandémie. Elle a souligné également une chute importante du nombre d'adhérents qui est passé de 102 à 78 pour diverses raisons. En ce qui concerne les activités habituelles, une marche a

lieu chaque lundi matin dans les environs et le rendez-vous est à 9 h devant la mairie, et tous les 2^e et 4^e mardi du mois, des rencontres ont lieu pour des moments détente autour de jeux de cartes et société. Plusieurs manifestations sont également prévues: un repas en juin, une sortie d'une journée dont le lieu est à choisir, deux concours de belote les 11 mai et 14 septembre, buffet campagnard le 2 août, choucroute le 13 octobre et repas de Noël le 13 décembre.



Le nombre d'adhérents est passé de 102 à 78.

marigny-chémereau

Une chasse aux œufs fructueuse

Dimanche matin 17 avril, une vingtaine d'enfants étaient au rendez-vous dans le parc de la commune afin de participer à la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques offerte par la municipalité de Marigny-Chémereau. Le beau temps printanier de ce dimanche pascal a permis aux enfants de partir avec beaucoup d'enthousiasme dans une course effrénée, remplissant leurs sacs de chocolats, cachés ici et là. L'animation s'est



Des œufs en chocolat cachés dans le parc.

poursuivie pour petits et grands autour du verre de l'amitié.

marigny-chémereau

Les jeunes retroussent leurs manches



Les jeunes fiers de leur réalisation.

Des vacances bien occupées, ça se passe tout l'été en chantiers loisirs de la communauté de communes des Vallées du Clain, à l'initiative des communes. Première étape à Marigny-Chémereau. La semaine s'achevait vendredi 15 juillet avec la journée loisirs à Lusignan. Auparavant, les six jeunes présentaient à la mairesse de la commune, Rita Noreskal, leur production : pou- belles et tables du parc communal lasurées, création d'une banquette en palettes, réalisation d'un banc en bois,

nettoyage du village... Le groupe était encadré sur place par des élus et bénévoles et une animatrice, avec l'appui d'Anne Garrigos, coordinatrice enfance jeunesse et Cathy Andigilbert, directrice adjointe de l'ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) de Vivonne, référente des chantiers loisirs. Armelle de la Maréchalerie assurait les repas des participants. En échange du travail effectué, les jeunes se verront remettre des chèques-ca- deaux d'une valeur de 10 € par jour travaillé.

marigny-chémereau

Jacqueline et Roger : un amour en platine



Jacqueline et Roger Philipponneau ont fêté 70 ans de mariage entourés de leur famille et amis.

Dimanche 4 septembre, c'est lors d'une après-midi ensoleillée, que Rita Noreskal, maire de Marigny-Chémereau et les membres du conseil municipal ont adressé leurs félicitations à Jacqueline et Roger Philipponneau qui fêtaient leurs noces de platine. Ils leur ont remis un cadeau au nom de la municipalité. Entourés de leur famille et amis, Roger et Jacqueline se sont retrouvés pour cette célébration sur les lieux même de leur mariage, il y a 70 ans, le 2 août 1952. Roger Philipponneau est né le

6 mars 1933 à Jazeneuil et Jacqueline, née Barillot, le 10 octobre 1933 à Marigny-Chémereau. De cette union, sont nés deux enfants qui leur ont donné cinq petits-enfants et deux arrière-petits-enfants. Après leur mariage, le couple a vécu quelques années sur la commune avant de s'installer à Poitiers pour des raisons professionnelles, Roger étant tapissier décorateur et Jacqueline couturière.

À la retraite en 1993, ils se sont installés à Marigny-Chémereau.

Roger a toujours été très investi dans la vie locale. Il est entré au conseil municipal en 1983, avant d'effectuer un mandat comme premier adjoint et deux autres comme maire, jusqu'en 2008. Lorsque l'on interroge Roger sur le secret de cette longévité conjugale, il répond : « Une bonne entente familiale » avec une émotion perceptible dans le récit de son mariage. Des anecdotes ici et là, un sourire, puis un regard croisé avec son épouse qui en dit long sur leur complicité.

marigny-chémereau

La commune n'oublie pas ses héros

Les années passent mais le souvenir tragique de la journée du 31 août 1944 reste gravé dans les mémoires des habitants de Marigny-Chémereau. Dimanche 4 septembre, porte-drapeaux, représentants des anciens combattants et élus dont Sacha Houlié, député, et Rose Marie Bertaud, conseillère départementale, ont déposé une gerbe au pied de la stèle et observé une mi-

nute de silence. Rita Noreskal, maire, a rappelé la triste histoire du village de la Moinerie, proche du lieu de chute de l'avion dans lequel le mitrailleur Félix Laplace, gravement touché, succombait à ses blessures, où le pilote Louis Combrisson a été secouru et caché par les villageois malgré les menaces et les coups répétés des soldats ennemis.



Les élus ont honoré la mémoire du sergent Félix Laplace.

marigny-chémereau

Une première randonnée communale réussie



Les marcheurs avant le départ devant la mairie.

C'est au terme d'une réflexion de travail collégiale que la commission animation de la mairie de Marigny-Chémereau a organisé sa toute première randonnée pédestre sur son territoire ce samedi 24 septembre. Au départ de la mairie, la vingtaine de participants ont été accueillis autour d'un café et de viennoiseries, avant de partir à la découverte d'un circuit d'environ 10 km à travers la campagne marignienne, entre chemins et sentiers. Une halte à Chambon a été faite afin de découvrir l'arbre magnifique du Chambon, un platane d'une taille ex-

ceptionnellement rare, et d'un certain âge, caché au bas d'une clairière privée. À l'arrivée vers 12 h, le conseil municipal a partagé le verre de l'amitié avec les marcheurs, suivi d'un pique-nique. Une expérience riche qui ne demande qu'à être renouvelée.

La prochaine animation de la commission, sera le premier marché de Noël, le samedi 17 décembre. Les inscriptions et réservations pour les artisans d'arts, commerces de bouche désirant y participer sont à faire auprès de la mairie aux heures d'ouvertures, du lundi au vendredi au 05.49.43.41.90.

Le Pont

Le projet



Les désordres rencontrés au niveau de la chaussée de l'ouvrage sont les suivants :

- absence d'étanchéité et infiltration d'eau
- fissuration et pelade des enrobés

- stagnation d'eau sur la chaussée
- dégradations des trottoirs
- corrosion et chocs sur les garde-corps non aux normes

Les autres désordres constatés sur l'ouvrage sont les suivants :

- disjointement généralisé des maçonneries
- aciers apparents en sous-face des élargissements béton
- présence d'humidité sur les parements
- présence de végétation

Les acteurs

La route qui traverse Marigny Chémereau est la D27 (départementale n°27). C'est donc le département qui en a la propriété ainsi que celle du pont. Il est donc chargé de son entretien. Lorsqu'il a été porté à la connaissance que d'une part, le pont n'avait pas été revu depuis longtemps, et que d'autres part, des engins extrêmement lourds l'avaient emprunté lors du chantier de la LGV, au risque de le fragiliser, il a été décidé de le renforcer.

Le présent chantier consiste, en extrados de l'ouvrage en la démolition des encorbellements existants et de la chaussée afin de pouvoir réaliser une dalle de répartition. Ainsi le profil en travers de l'ouvrage sera modifié afin de permettre la création d'un cheminement piéton aux normes côté aval. Un complexe d'étanchéité, la superstructure de l'ouvrage et des garde-corps seront mis en place. En intrados de l'ouvrage, le chantier consiste à réhabiliter l'ensemble des maçonneries de l'ouvrage par injections, réparations et rejointement. Les bétons seront également purgés et ragrésés.

Nb : extrados, surface extérieure de la voûte
Intrados, surface intérieure

Le département a donc ordonné les travaux et fait appel à la société VEYER pour les réaliser.

La commune n'avait pour seule responsabilité que de veiller à la sécurité de ses habitants pendant cette période.



Ce qui traverse par le pont

Un pont est bien utile pour traverser une rivière à pied sec ou en voiture, mais est-ce sa seule utilité ?

Une conduite d'alimentation en eau potable passe sous le pont sous les encorbellements. Elle a donc dû être déconnectée et une nouvelle canalisation en inox a été installée sous le trottoir aval.

Une ligne électrique aérienne traverse le pont. Elle passera désormais dans deux fourreaux sous le pont. La compagnie Orange avait un fourreau sous le pont qui contenait le réseau cuivre et la fibre optique. De nouveaux fourreaux seront placés sous le trottoir aval.



Du côté de l'écologie

Le pont de Marigny Chémereau enjambe la Vonne. Il était donc indispensable de se préoccuper de l'impact écologique que des travaux pourraient avoir sur celle-ci.

Un bureau d'études a constitué un dossier instruit par la Direction Départementale des Territoires pour évaluer cet impact. La DDT a émis un ensemble de recommandations à respecter :

- la présence de muette épaisse, espèce protégée, est signalée. Si on en localise Une pêche de sauvegarde et des déplacements sont prévus.



- les travaux vont nécessiter la pose de batardeaux et l'assèchement d'une partie de la rivière. La fédération de pêche est prévenue une semaine auparavant et inspecte la zone qui doit être asséchée. On commence le pompage, lorsqu'il reste 50 cm d'eau, on procède à une pêche électrique pour déplacer les poissons avant qu'ils ne soient happés par les pompes.

Des problèmes...

Fermer un pont à la circulation est toujours complexe. Il faut envisager des itinéraires de substitution et parfois, ceux-ci ne sont pas adaptés au trafic habituel.

Les travaux devaient s'étendre du 4 avril au 1^{er} juillet ce qui semblait s'accorder avec le passage des tracteurs pendant les moissons.

Malheureusement, du retard a été pris pour différentes raisons. Les intempéries, même peu nombreuses, ont arrêté le chantier pendant trois jours. Quelques difficultés d'approvisionnement ont été rencontrées.

La circulation sur le pont n'a pu être rétablie que le 5 août au lieu du 1er juillet...

Au final

Beaucoup d'efforts, de conflits, de sacrifices, pour un résultat moins que satisfaisant sur les finitions. Je n'en dirai pas plus, mais vous invite à aller voir par vous même...

Ci-dessous, quelques photos pour vous aider.



L'Office National de la biodiversité a bien insisté sur le fait qu'aucun rejet de matériaux ou substances ne doit être fait dans le milieu naturel sous peine de sanctions.

Le pont abrite des chiroptères en leur offrant un environnement favorable à la nidification.



Mise en place de batardeaux phase 1



L'association Vienne Nature a bouché les nids existants et a déterminé lesquels seront conservés à terme. Au besoin, d'autres gîtes seront créés sous le pont.

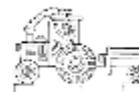
La Ligue de Protection des oiseaux a procédé à la dépose des nichoirs à bergeronnettes avant les travaux. Ceux-ci seront remis en place à la fin des travaux.



La principale raison du retard pris reste cependant la démolition du tablier en béton armé qui s'est avérée beaucoup plus longue que prévu. De plus, les quantités d'injections pour le scellement avaient été largement sous-estimées et ont été très supérieures aux prévisions.

Lors des démolitions, une poutre est tombée dans la rivière par accident, ne causant heureusement aucun dommage matériel et humain. Ceci a nécessité des travaux supplémentaires pour évacuer la poutre et réparer le bandeau et l'une des clés de voûte.

Enfin, la pose des corniches, peu satisfaisante, a été déclarée non conforme par le département.



*Je ne suis que le pont, je ne suis pas frontière ;
Je suis la main tendue de la gauche à la droite,
Je ne suis qu'un passage comme une porte étroite,
Je suis l'amour, la vie que l'espoir miroite
Comme les premiers jours des saisons printanières.
Francis Bury*

Chantiers jeunes à Marigny-Chémereau

Après deux années d'absence, les chantiers jeunes ont repris sur la commune. Ces chantiers gérés par la communauté des communes des vallées du Clain nous ont permis d'accueillir 5 jeunes qui durant 3 journées (du 11 au 13 juillet 2022) se sont investis dans l'entretien ou l'aménagement du patrimoine communal.

1ère journée : Réalisation d'un banc en bois pour l'espace détente des jeunes

2ème journée : Nettoyage, décapage et peinture des mobiliers du Parc

3ème journée : Randonnée nettoyage de la commune avec ramassage, puis tri des déchets.

Les élus remercient chaleureusement Monsieur Jean-Charles GIRARDIN pour sa participation active au bon déroulement des ateliers avec les jeunes.

Vous retrouverez sur le site internet les dates des chantiers jeunes 2023 dès qu'elles nous seront communiqués par la communauté des communes des vallées du clain.



Accueils de loisirs : des lieux pour apprendre à grandir en s'amusant !

Nos accueils de loisirs, en plus d'être des lieux d'échange et de loisirs éducatifs, reposent sur une démarche de projet dans laquelle votre enfant est au coeur.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes des Vallées du Clain exerce la compétence pleine et entière en matière de petite-enfance et enfance-jeunesse. Aujourd'hui, les Vallées du Clain comptent 4 accueils de loisirs communautaires et un accueil de loisirs en gestion associative -l'Arantelle. Le Projet éducatif de la collectivité a pour objectif d'oeuvrer - tout acteur éducatif confondu - pour former de la petite enfance à l'adolescence, des citoyens autonomes, capables de prendre place dans la société et d'interagir pour son évolution.

Vecteurs de réussite de ce projet, le suivi, la formation de l'équipe et le partenariat concerté éducatif s'appuient sur différents axes :

- Prendre en considération l'enfant dans sa globalité
- Favoriser l'épanouissement individuel et collectif
- Développer l'ouverture d'esprit
- Permettre aux enfants d'accéder à une citoyenneté participative

Et si vous inscriviez votre enfant en accueil de loisirs ?

Votre enfant trouvera à l'accueil de loisirs de nouvelles façons de s'épanouir et de passer son temps libre en dehors de l'école. En effet, c'est un lieu où chaque enfant :

- Peut être force de propositions pour les activités de loisirs,

- Découvre de nouveaux copains, jeux et lieux,
- Partage des expériences originales et enrichissantes,
- Prend le temps de grandir à son rythme en toute sécurité avec les autres,
- Vit ses projets et les fait partager à son entourage,
- Est libre de jouer, lire, dessiner, se reposer, rire et même de ne rien faire s'il le souhaite...

Accueil de loisirs communautaires :

* Accueil de loisirs d'Aslonnes école Paul Baudrin - Route de Château-Larcher - 86 340 Aslonnes

Tél. 06 86 24 17 33 - alshaslonnes@valleesduclain.fr

* Accueil de loisirs de Nouaillé-Maupertuis 33 route des Roches Prémarie - 86340 Nouaillé-Maupertuis

Tél. 05 49 46 00 98 – 06 84 28 62 36 -

alshnouaille@valleesduclain.fr

* Accueil de loisirs de Vernon Allée des écoles - 86 340 Vernon

Tél. 05 49 42 07 23 - alshvernon@valleesduclain.fr

* Accueil de loisirs de Vivonne ZA de l'Anjouinière - 86370 Vivonne

Tél. 05 49 43 78 85 - alshvivonne@valleesduclain.fr

* Accueil de loisirs associatif : Accueil de loisirs de l'Arantelle (Centre associatif socio-culturel)

Le Clos des Roches - 86 340 Roches-Prémarie- Andillé

Tél. 05 49 42 05 74 - larantelle@orange.fr



Mme AUDONNET Cathy
 4, rue de Versaille
 Le Rézeau
 86370 Marigny Chémereau
 Tél: 06.12.81.17.26

Mme BOUGOIN Isabelle
 2 bis rue des passerelles
 Giez
 86370 Marigny-Chémereau
 Tél : 06.50.11.25.43

Mme GORSE Fabienne
 1, rue des Oliviers
 La Moinerie
 86370 Marigny Chémereau
 Tél: 06.14.35.52.52

Mme LEOBET Stéphanie
 2, rue de la main verte
 La Trincardière
 86370 Marigny-Chémereau
 Tél: 06.10.76.31.45

Mme PRADOUX Karen
 4, Impasse des Rossignols
 La Roche,
 86370 Marigny Chémereau
 Tél: 06.04.00.11.39

Création d'un nouveau point de ramassage scolaire

Vous avez la possibilité de demander un arrêt de bus pour les enfants inscrits dans un collège du secteur. Néanmoins un certain nombre de pré-requis sont nécessaires :

- Déposer une demande de création d'arrêt de bus auprès de la Mairie (dossier à télécharger ou imprimer sur le site de la région)
- Le dossier doit comporter plusieurs demandes pour la création d'un arrêt de bus, une seule demande n'est pas jugée suffisante, sauf cas particulier.
- La demande doit être motivée et schématisée sur le dossier
- Les délais d'instruction étant assez longs, il est souhaitable que vos demandes s'effectuent au cours du printemps

Nous vous rappelons que la Municipalité peut émettre un avis, mais la décision de création d'un point d'arrêt revient à la région.



Demande de création d'un point d'arrêt de transport scolaire
à retourner : imprimé à compléter et à adresser à la mairie de votre domicile

AVIS DE LA COMMUNE pour la création d'un point d'arrêt
 Favorable Défavorable

<p>Identité du demandeur</p> <p>Nom : _____</p> <p>Prénom : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>Code Postal : _____ Ville : _____</p> <p>Courriel : _____</p> <p>Téléphone : _____ Mobile : _____</p>	<p>Identité de l'élève</p> <p>Nom : _____</p> <p>Prénom : _____</p> <p>Établissement fréquenté : _____</p> <p>Classe : _____</p>
--	---

Justification de la demande
(joindre un plan localisant l'arrêt demandé et la situation du domicile)

 Signature du demandeur le _____

Modalités pour les demandes de création de point d'arrêt

Débat de règlement des transports scolaires de la Région Nouvelle-Aquitaine

- La création d'un point d'arrêt ne constitue pas un droit.
- La Région apprécie seule l'opportunité de cette création au regard de la sécurité des élèves, du temps de transport et de l'incidence financière de la demande.
- Toutes demandes doivent être formulées par écrit à la Région par la Commune, le Communauté de Communes, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique ou l'autorité de second rang compétente et contenir les éléments minimaux suivants :
 - la localisation précise du point d'arrêt demandé (plan de situation) ;
 - le nombre d'élèves concernés sur les 2 années à venir en précisant leur classe ;
 - l'établissement scolaire fréquenté ;
- Toutes demandes de création de points d'arrêt versent une réponse apportée dans un délai maximal de trois mois.
- Les demandes sont traitées en appliquant le respect des règles minimales d'inter-distance applicables aux circuits de transport de premier degré (500 mètres ou de second degré 1 000 mètres).
- Le respect de conditions de sécurité, à l'application des services de la Région après consultation des services gestionnaires de la voirie et de l'autorité administrative compétente en matière de police administrative.
- La création du point d'arrêt doit être financièrement acceptable et ne pas générer de surcoûts significatifs.
- La Région se réserve le droit de suspendre ou de supprimer un point d'arrêt s'il n'est plus fréquenté et/ou si sa desserte est anecdotique.

La Région vous transporte

ADRIGALL



CONSULTATIONS MEDICALES GRATUITES
JUSQU'A 6 ANS – Sur rendez-vous

Où ?

Quand ?

Chaque mois

SERVICE PMI

DE LESTAPIS Julie
Médecin

Laurence HERISSE
Marlène GRIGNOUX
Emilie MALLECOT
Puéricultrices

Pascale FRITEL
Sage-femme

Aurélie TREMOULET
Psychologue

FONTAINE LE COMTE
41, rue du Vercors

3 demi-journées par mois

1 consultation par mois en présence de la psychologue

LUBIGNAN
1 rue des Aliziers

1 mardi après-midi par mois

VIVONNE
Locaux de la maison médicale
5 place des Tilleuls

1 jeudi matin par mois

LA VILLEDIEU-DU-CLAIN
Locaux situés derrière la poste

1 mardi après-midi par mois

Consultations et RDV gratuits et ouverts à tous
Maison Départementale de la Solidarité
41 rue du Vercors
86240 FONTAINE LE COMTE
☎ 05.49.00.51.30

+ Consultations gynécologiques sur rendez-vous
05 49 00 51 30
CONSULTATIONS MEDICALES GRATUITES
JUSQU'A 6 ANS – Sur rendez-vous



LES RENDEZ-VOUS de la P.M.I.

Permanence de la Puéricultrice

Venez rencontrer la puéricultrice au sein des locaux de la crèche. Elle peut vous conseiller gratuitement sur les besoins de votre enfant de 0 à 6 ans (alimentation, sommeil, pleurs...).

Possibilité de faire peser et mesurer votre bébé.

La puéricultrice est présente les mardis

Dates à définir

Deuxième mardi matin de chaque mois

De 9h à 12h sur rendez-vous
Avec masque obligatoire



Mairie Accord Chat Peulhe
Place de la Mairie
86540 LA VILLEDIEU DU CLAIN

Pour prendre RDV, contactez Laurence HERISSE, puéricultrice PMI de Fontaine-le-Comte : 06 60 61 11 49

FRAMBOISINE

L'association parentale propose aux familles 3 grandes actions : le lieu multi accueil, le Relais Assistantes Maternelles (RAM) et le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

un regard sur le territoire

La Communauté de communes des Vallées du Clain possède au titre de ses compétences celle de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse. Organisés en commission, les 22 élus qui la composent œuvrent à l'aménagement, à la gestion et au développement des structures de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse, existantes sur le territoire. La commission mène une réflexion à l'échelon du territoire des Vallées du Clain sur d'éventuels projets (foncier, création et tarification de services, proposition d'animations...) et sur les orientations éducatives à conduire notamment dans le cadre du projet éducatif et du Contrat Enfance / Jeunesse (CAF/MSA). Elle a également pour vocation de veiller à l'équilibre qualitatif d'une offre publique et privée, via les assistantes maternelles et les structures associatives, afin de répondre aux besoins des familles en terme de garde d'enfants. L'amélioration de la qualité du service rendu et l'attractivité du territoire communautaire au niveau de la politique Petite Enfance, Enfance et Jeunesse entrent dans les priorités de la commission. Le projet éducatif des structures d'accueil Petite Enfance de la Communauté de communes fait partie intégrante de la réflexion de la politique éducative territoriale. Ainsi, les différents établissements, en plus d'être des lieux d'échanges et de loisirs éducatifs, s'inscrivent dans une démarche de projet dans lequel l'enfant est au cœur.

Le suivi, la formation des équipes et le partenariat concerté éducatif, vecteurs de réussite du projet, s'appuient sur différents axes :

- > Prendre en considération l'enfant dans sa globalité
- > Favoriser l'épanouissement individuel et collectif
- > Développer l'ouverture d'esprit
- > Permettre aux enfants d'accéder à une citoyenneté participative

Les parents et futurs parents découvriront dans ce guide une grande partie de l'offre en matière d'accueil des tout-petits sur les Vallées du Clain.

Retrouvez les coordonnées :

- Relais Petite Enfance page 5.
- Multi-accueils page 8 et 9
- LAEP page 10 et 11.



La garde de votre enfant

Je suis parent ou je vais l'être... je travaille ou j'ai besoin de temps pour moi... Je souhaite échanger avec d'autres parents ou partager un moment avec mon enfant et d'autres familles...

Ce livret va vous donner toutes les clés pour trouver le mode d'accueil qu'il vous faut en fonction de vos souhaits pour votre enfant et selon vos besoins.

COMMENT CHOISIR LE MODE DE GARDE QUI CONVIENT À MA FAMILLE ?

Vous pouvez déjà vous poser quelques questions :

- > Qu'est-ce que je souhaite pour mon enfant ? un accueil individuel ou collectif...
- > Ai-je des horaires atypiques ? Si tel est le cas, les multi-accueils ne seront peut-être pas en mesure de répondre à mon besoin.
- > Quels repères je souhaite pour mon enfant ? < Comme à la maison > ou en collectivité ?
- > Ai-je des contraintes budgétaires ? Selon les ressources et les besoins de chaque famille, le coût de la garde n'est pas le même pour les multi-accueils et les assistantes maternelles.
- > Est-ce que je souhaite une garde à temps plein ou à temps partiel ?
- > Je souhaite coupler deux modes de gardes différents, est-ce possible ?
- > Ou aller pour échanger avec d'autres parents ?
- > Je souhaite que mon enfant rencontre d'autres enfants...
- > [-]

Toutes ces questions vont vous permettre d'y voir plus clair et de cibler au mieux votre besoin de garde puis de vous diriger vers le Relais Petite Enfance le plus près de chez vous.



Votre premier contact > le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance est un lieu ressource pour tous les parents ayant des enfants âgés de 0 à 4 ans (dont l'accès est gratuit). Il en existe quatre répartis sur l'ensemble du territoire. C'est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour vous, parents et futurs parents. C'est un lieu d'écoute où vous pouvez recevoir l'accompagnement d'un professionnel du domaine de la petite enfance, obtenir des informations actualisées et être guidés dans vos démarches pour se présenter dans un multi-accueil ou avoir la liste des assistantes maternelles. Vous pourrez également obtenir des informations sur vos droits, devoirs et obligations en tant qu'employeur d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'un(e) employé(e) à domicile.

Le Relais Petite Enfance propose régulièrement tout au long de l'année, des soirées d'échanges et d'informations autour de thèmes qui vous intéressent et qui concernent vos enfants (la propreté, le sommeil, la motricité...)

LE RELAIS PETITE ENFANCE ET LES ASSISTANTES MATERNELLES

C'est un lieu d'information pour les candidats à l'agrément au métier d'assistant maternel et les modalités d'obtention de l'agrément. Les assistantes maternelles y trouveront également des informations sur leur statut, leurs droits et leurs devoirs. Le Relais Petite Enfance favorise également le contact entre les assistantes maternelles et les parents en quête de ce mode d'accueil. C'est également un lieu de rencontres entre assistantes maternelles qui favorise les échanges sur leurs pratiques professionnelles.

OÙ PRENDRE CONTACT ?

Framboisine
1 place de la Mairie - 86240 ITEUIL
06 35 32 85 22
(Site: permanence.rai.bea.fr)
ramframboisine@gmail.com

Touchatouts
7 route de Nouaillé - 86340 NIEUIL-L'ESPOIR
05 49 42 98 19
ram-laep-nieuilvalleesduclain.fr

Adriqall
33 route des Roches-Prémarie-Andillé 86340 NCUAILLE-MALPERTUIS
05 49 38 19 76
ram-nouaillévalleesduclain.fr

Chat Perché
3 rue du Petit Moulin
86340 ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ
chatperche.ram@gmail.com
05 49 03 30 80

Rendez-vous sur le www.mon-enfant.fr



FRAMBOISINE

8 Votre **multi-accueil**



La distinction entre crèche et halte-garderie n'existe plus, aujourd'hui ces structures sont dites multi-accueil. Le multi-accueil propose une garde régulière ou occasionnelle pour les enfants de 10 semaines à 4 ans.

Chaque structure dispose de son propre règlement de fonctionnement présentant ses spécificités.

La participation financière des familles varie en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge. La politique tarifaire est la même d'une structure à l'autre et est fixée par la CNAF*. Elle comprend les repas et les couches qui sont fournis par les structures.

Qu'elles soient à gestion associative ou communautaire, ces structures fonctionnent avec le soutien financier de la Communauté de communes des Vallées du Clair, de la CAF et de la MSA.

VOUS ÊTES EN RECHERCHE D'EMPLOI, EN CONGÉ PARENTAL, AVEC OU SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE, EN FORMATION ETC... ?



Quels que soient vos besoins (à la journée, 1/2 journée ou encore à l'heure), le multi-accueil peut y répondre dans la limite des places disponibles. Dans certains cas dits « d'urgence », des dispositions particulières d'accueil existent.

Les équipes sont composées de professionnels qualifiés qui sont à vos côtés pour échanger au quotidien sur votre enfant. Les locaux, agréés par le Conseil Départemental sont aménagés avec du matériel adapté à chaque tranche d'âge pour accueillir les jeunes enfants.

Votre enfant est accueilli au sein d'un groupe mais l'équipe veille à respecter son rythme et ses besoins. Ainsi, chaque enfant bénéficie de toute l'attention nécessaire à son bien-être et à son épanouissement dans une dimension collective.

*CNAF (Calcul national des allocations familiales)



10 Votre **Lieu d'Accueil Enfant Parent**



Un LAEP est un espace convivial de rencontre, de parole et d'échanges entre parents, enfants et accueillantes. L'accueil est libre, anonyme et sans inscription préalable ! Le nombre de participants n'est pas limité ce qui permet une grande spontanéité. L'accueil se fait en général par deux professionnels de la Petite Enfance, formés à l'écoute.

Le LAEP est ouvert à tous les enfants de moins de 4 ans accompagnés de leur(s) parent(s), ayant ou non un emploi, pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. Il n'a pas de visée thérapeutique, les échanges se font sans jugement et dans le respect de la confidentialité. Le LAEP permet de conforter la relation avec son enfant, de valoriser les compétences de parent et pour certains, de rompre l'isolement social.

Les parents peuvent rencontrer d'autres parents, échanger sur leurs expériences ou leurs préoccupations et trouver un lieu où partager un moment convivial en présence de leur(s) enfant(s). Il permet aux parents de mieux comprendre le développement de leur enfant et de dédramatiser certaines situations éducatives.

Les enfants peuvent jouer seuls, ensemble ou avec leurs parents selon leurs envies, dans des espaces de vie adaptés et aménagés avec des jeux. Les enfants y trouvent un espace de socialisation qui participe à la séparation parent / enfant.



« Un enfant ne fait pas de bêtises, uniquement des expériences ! »

OÙ PRENDRE CONTACT ?

Multi-accueil Le Nénuphar
Rue des écoles
86 340 NIEUIL-L'ESPOIR
05 49 45 89 75
nenuphar@valleesduclair.fr

Multi-accueil Framboisine de Vivonne
23 rue Pierre et Marie Cune
86370 VIVONNE
05 49 53 60 38
framboisine.vivonne@wanadoo.fr

Adrigall
33 route des Roches-Prémario-Andillé
86340 NOUAILLÉ-MAUPERTUIS
05 49 47 34 80
adrigall@valleesduclair.fr

Multi-accueil Chat Perché
Place de la mairie
86340 LA VILLEDIEU-DU-CLAIN
05 49 42 08 43
- Le lundi et jeudi de 8h30 à 17h30
à la Villedieu-du-Clair

Multi-accueil Framboisine d'Iteuil
1 place de la mairie
86240 ITEUIL
05 49 38 09 92
framboisine86@wanadoo.fr
www.assoframboisine86.fr

Multi-accueil Chat Perché
3 rue du Petit Moulin
86340 ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ
05 49 03 30 80
- Le mardi et Vendredi de 8h30 à 17h30



« On ne naît pas parent, on le devient. »
Françoise Dolto

OÙ PRENDRE CONTACT ?

LAEP FRAMBOISINE
Pour connaître les jours et horaires sur votre commune ou la commune la plus proche de chez vous, rendez-vous sur www.valleesduclair.fr ou www.assoframboisine86.fr
06 03 43 39 25
laepframboisine@gmail.com

LAEP TOUCHATOUTS
Toutes les infos sur www.valleesduclair.fr
7 route de Nouaillé
86340 NIEUIL-L'ESPOIR
05 49 42 98 19
ram-laep-neuil@valleesduclair.fr



Règlement

DESSINE TON VILLAGE

La commune de Marigny Chémereau organise pour l'année 2023 un concours de dessin ouvert aux enfants de la commune intitulé « dessine ton village ».

Conditions du concours :

Ouvert aux enfants jusqu'à 12 ans, résidents sur la commune. Date de dépôt des dessins jusqu'au 30 septembre 2023, auprès de la mairie, en notant au dos du dessin le nom et prénom de l'enfant, son âge et son adresse.

Le dessin gagnant sera désigné lors d'un goûter auquel tous les participants seront invités.

Il sera publié en couverture du bulletin municipal 2024.



Pour faciliter vos démarches, retrouvez dans la liste votre interlocuteur selon vos besoins.

Carte Nationale d'Identité CNI et PASSPORT

Retrouvez toute les démarches CNI et Passeport sur service-public.fr

Extrait ou copie d'acte de naissance :

S'adresser à la mairie du lieu de naissance.
Indiquer la date de naissance, nom et prénoms
Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse
Document gratuit.

Extrait ou copie d'acte de mariage :

S'adresser à la mairie du lieu du mariage.
Indiquer la date du mariage, les noms et prénoms des époux
Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse
Document gratuit.

Extrait ou copie d'acte de décès :

S'adresser à la mairie du lieu du décès ou à la mairie du domicile du défunt.
Date du décès, nom, prénoms du défunt
Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse
Document gratuit.

Formalités pour mariage :

Se présenter à la mairie 4 semaines minimum avant la date prévue.
Extrait de naissance de chacun des futurs époux délivrés en vue de mariage (datant de moins de 3 mois)
Copies des cartes d'identité des futurs époux et des témoins
Attestation de domicile
Contrat de mariage s'il y a lieu
Pour les mineurs, consentement écrit des parents

Reconnaissance antérieure à la naissance :

Se présenter à la mairie au moins 1 mois avant l'accouchement avec les cartes d'identité des futurs parents.

Pour déclarer un décès :

Se présenter à la mairie du lieu de décès dans les 24 h.
Livret de famille et certificat médical constatant le décès

List électorale :

Depuis le 1er janvier 2019, avec l'entrée en vigueur du Répertoire Électoral Unique, toute personne peut solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie de domicile **TOUTE L'ANNEE** et, en vue d'un scrutin, **jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant ce scrutin !**

- Pièces à fournir : -Titre d'identité et un justificatif de domicile de – de 3 mois

Pour plus de renseignements rendez-vous sur le site Service-Public.fr

Recensement militaire (gratuit) : à la mairie du domicile

S'adresser à la mairie de domicile dès ses 16 ans et ce jusqu'à 3 mois au-delà de la date d'anniversaire.

Votre demande de recensement doit être déposée en personne à la mairie de votre domicile. En présentant les pièces suivantes :

le livret de famille des parents
une pièce d'identité
un justificatif de domicile

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Carte grise:



Les démarches de demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise) ne peuvent plus être effectuées en Préfecture ou en Sous-Préfecture.

En effet, celles-ci ont été entièrement dématérialisées. Afin de procéder à une telle demande, il convient de passer par l'une des deux options suivantes :

-Sur internet, auprès de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

-Via un garage automobile agréé par la Préfecture : Trouvez un garage dans la Vienne



Bien préparer ton recensement

EN 5 ETAPES



Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

ETAPE 1

ETAPE 2

Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille

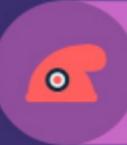


Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

ETAPE 3

ETAPE 4

L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans (la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires)



Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen.
Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans

ETAPE 5

ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale (Baccalauréat / Brevet professionnel ...)



En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.



Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers
Quartier Aboville
7 Bd du Colonel Barthal
BP 90647
86000 POITIERS
✉ carj-poitiers.trait.fcj@tristatdef.gouv.fr
☎ 09 70 84 51 51

RECOMMANDÉ

ma JDC.fr



Made with VISITE

PERMIS DE CONSTRUIRE OU PAS ?

Il y a actuellement trois situations administratives pour les travaux que vous entreprenez dans votre habitation ou ses annexes.

- 1/ Les travaux sans autorisation
- 2/ Les travaux avec déclaration préalable
- 3/ Les travaux avec permis de construire

Les documents nécessaires sont disponibles en mairie.

Le tableau ci-dessous décrit chaque situation possible

<u>Travaux</u>	<u>Aucune formalité</u>	<u>Déclaration préalable</u>	<u>Permis de construire</u>
Clôture et mur jusqu'à 2m de haut	X		
Garage		Jusqu'à 20m ²	Au-delà à de 20m ²
piscine	Jusqu'à 10m ²	Entre 10 et 100m ² et couverture jusqu'à 1.80m de haut	Plus de 100m ² ou couverture supérieure à 1.80m de haut
Terrasse de plain pied	X		
Véranda	Moins de 5m ²	Jusqu'à 20m ²	Au-delà de 20m ²
Abris de jardin	Moins de 2m ²	Jusqu'à 20m ²	Au-delà de 20m ²
Extension	Moins de 5m ²	Jusqu'à 20m ²	Au-delà de 20m ²
Aménagements intérieurs	Pas de modification de l'aspect extérieur, de la destination, ou de la surface < 5m ²	Modification de l'aspect extérieur, de la destination, création de surface entre 5 et 20m ²	Au-delà de 20m ²
Aménagement des combles	Création d'une surface < 5m ²	Jusqu'à 20m ²	Au-delà de 20m ²
Plan d'eau	<=100m ² et moins de 2m de profondeur	> 100m ² et <=2ha et moins de 2m de profondeur	> 2 ha ou profondeur > 2m => Etude d'impact
Création d'ouvertures		X	
Panneaux solaires		X	
Ravalement et Couverture		X	
Surélévation		De 5 à 20 m ²	Au-delà de 20 m ²

ATTENTION : Les travaux qui ont une influence sur la valeur locative (constructions nouvelles, agrandissements, aménagement des combles, changement d'affectation) doivent être déclarés au FISC. Cette valeur locative sert en effet de base pour le calcul des taxes foncière et d'habitation .

UN DEFAUT DE DECLARATION PEUT ENTRAÎNER UNE TAXATION ARBITRAIRE SANS LIEN AVEC LES SURFACES REELLES

Déposer une demande d'urbanisme dématérialisée

Vous avez un projet dans la commune de Marigny-Chémereau

Vous déposez une demande d'urbanisme

CUa – Certificat d'urbanisme de simple information

CUb – Certificat d'urbanisme opérationnel

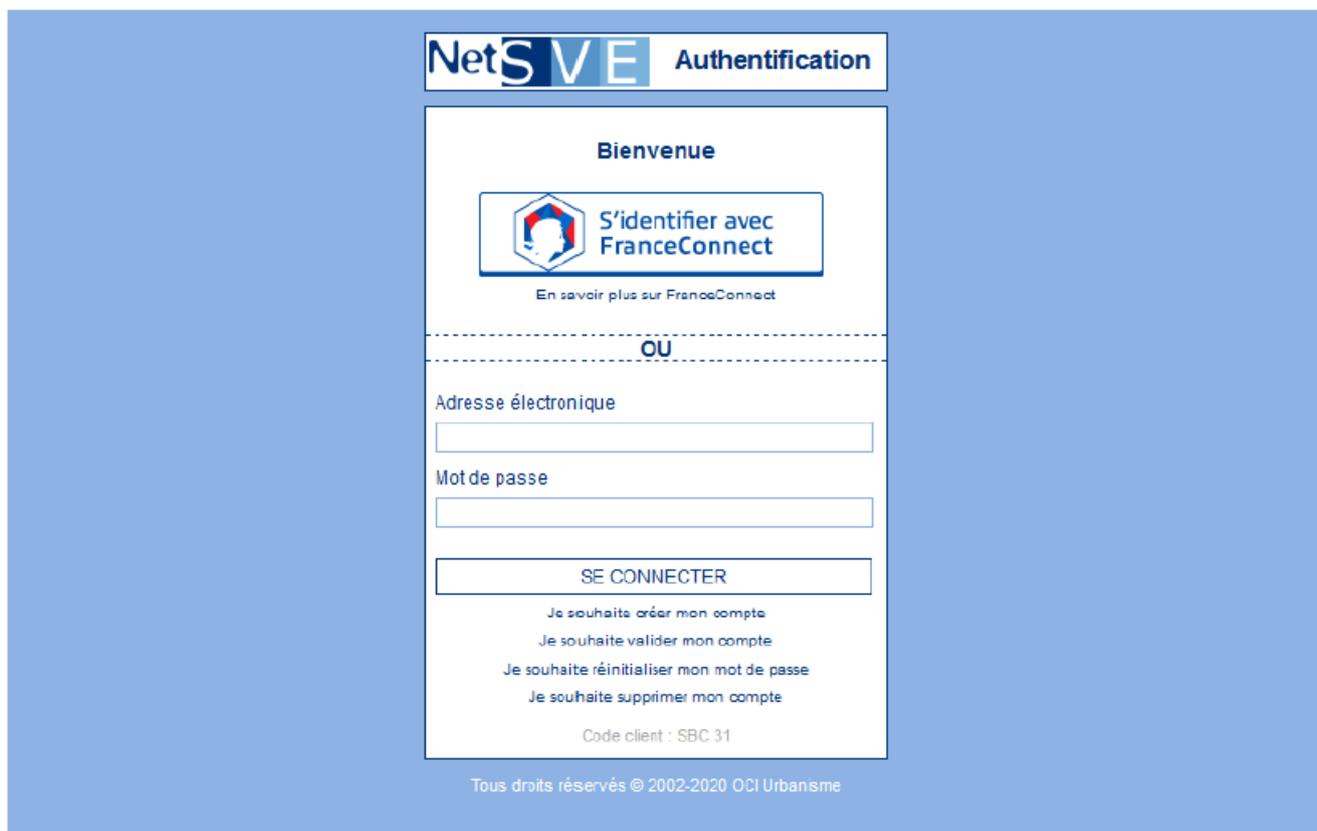
DP – Déclaration préalable

PC – Permis de construire

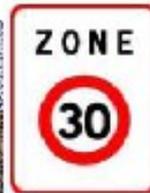
PCMI – Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes

PA – Permis d'aménager

NetADS – Saisie Pétitionnaire



The screenshot shows the NetSIVE authentication interface. At the top, it says 'NetSIVE Authentification'. Below that, a 'Bienvenue' message is displayed. A box contains the 'S'identifier avec FranceConnect' logo and the text 'En savoir plus sur FranceConnect'. A dashed line separates this from the 'OU' section. Below 'OU', there are two input fields: 'Adresse électronique' and 'Mot de passe'. A 'SE CONNECTER' button is positioned below the password field. Underneath the button, there are four links: 'Je souhaite créer mon compte', 'Je souhaite valider mon compte', 'Je souhaite réinitialiser mon mot de passe', and 'Je souhaite supprimer mon compte'. At the bottom of the form area, the text 'Code client : SBC 31' is visible. The footer of the page reads 'Tous droits réservés © 2002-2020 OCI Urbanisme'.



Si je roule à 50 km/h au lieu de 30 km/h, il me faudra 25 mètres pour m'arrêter. Je ne pourrai donc pas éviter l'enfant qui sort de derrière le véhicule.

Merci de respecter les vitesses indiquées dans les villages.



Pourquoi rouler à 70 km/h sur cette route tranquille ?

Une voiture peut arriver dans le virage et, comme sur toutes les petites routes, se trouver légèrement au milieu de la chaussée. Plus votre vitesse est grande, moins vous avez de chances de l'éviter.



Un sanglier peut atteindre une vitesse de 50 km/h, un chevreuil 100 km/h. C'est donc à vous de respecter la limitation afin d'éviter de gros frais de carrosserie, voire un accident corporel !

Si je ne respecte pas la limitation de vitesse, que je ne ralentis pas au céder le passage, je risque

- de me trouver nez à nez avec un tracteur ou un poids lourd sur le pont et de devoir reculer pour le laisser passer, je ne gagnerai pas de temps !
- de rencontrer une voiture de manière brutale

Il semble donc plus raisonnable de respecter les indications.



Retrouvez-nous sur Facebook

Et très prochainement sur notre site internet



A.D.M.R

99, Grand Rue 86370 Vivonne
Tél : **05.49.18.06.88**

MAISON MEDICALE DE VIVONNE

5 place des tilleuls—86370 Vivonne
Tél : **05.49.18.06.88**

Médecine Générale

Docteurs - **LE SAOUT** Christophe, **FIZELIER** Jérôme,
HERAULT Xavier (Médecin, Ostéopathe), **TOURAINÉ-RICHARD**
Christelle, **JOUTEAU** Damien
Tél : 05.49.43.41.11 / 05.49.43.41.09

Cabinet d'infirmières D.E.

CHARTIER Brigitte - **MASSE** Myriam -
FERRIER Alexandra - **GALAND** Bruno
LE SAOUT Anne
Tél : 05.49.43.50.51 / 06.79.59.52.13

Sage-Femme

FAYOUX Nathalie Tél : 06.87.58.51.14

Psychologue Clinicienne

COUDROY Dorothée Tél : 06.50.31.73.92

Orthophonistes

CORDIER Claire Tél : 05.86.98.01.91
LEMERCIER Julie Tél : 05.86.98.01.92

Pédicure Podologue

DUGAS-TOUCHON Florence Tél : 05.49.56.16.49
BUJEAU Frédéric Tél : 05.49.43.22.50

Chirurgien Dentiste

CAMILLERI Benoît Tél : 05.49.43.40.50

Ostéopathe

Lefèvre Cécile Tél : 05.49.18.00.54 / 06.79.81.09.81

CABINET MEDICAL

Docteurs - **OLIVET** Céline - **PASTRE** Agnès
5, rue des Prunus 86600 Celle-l'Evescault
Tél : 05.49.43.26.27

CABINETS D'INFIRMIERES (ERS)

PAUL Aude et **VALADE** Claire
69, Grand Rue 86370 Vivonne
Tél : 05.49.50.93.86 / 06.62.40.60.35

ETHIOPATHE

Mr JAUNEAULT
11 Grand rue
86370 Vivonne Tél: 05 49 45 02 75

EAUX DE VIENNE (Syndicat des Eaux)

Renseignement factures 05 49 01 38 10
Dépannage – changement d'abonnés
Centre d'exploitation de Lusignan 05 49 43 30 92
URGENCE 24h/24h 05 49 61 16 90

SOREGIES

78, avenue Jacques Cœur 86068 Poitiers
Tél : 05.49.44.79.00

S.P.A (Société de Protection des Animaux)

rue de la poupière 86000 poitiers
Tél : **05.49.88.94.57**

Vétérinaires les 3 rivières

Rue des bergeronnettes
86370 Vivonne
Tél: **05.49.43.56.61**

TAXIS, AMBULANCES, POMPES FUNEBRES

Ambulance Mélusine
2bis, Avenue Henri Pétonnet 86370 Vivonne
Tél : 05.49.43.31.86

CABINET DE KINESITHERAPIE

V.Fruchard, C.Debonne, E.Prenant, A.Gardais
12, route de Lusignan
86370 Vivonne
Tél : 05.49.43.56.33

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DU CLAIN

25, route de Nieul l'Espoir
86340 La Villedieu du Clain
Tél : **05.49.89.02.89**

CENTRE AERE

Zone Artisanale de l'Anjouinière
86370 Vivonne
Tél : **05.49.43.78.85**

GENDARMERIE de VIVONNE

1, rue des Bergeronnettes 86370 Vivonne
05.49.43.41.15

EPHAD

1, rue des Alouettes 86370 Vivonne
Tél : **05.49.43.46.66**

RESIDENCE l'HERMINE

7, chemin de la Praire
86370 Vivonne Tél : **05.86.30.02.99**

CLIC - Réseau Gérontologique du Val de Vonne

29 rue de Chypre
86600 Lusignan Tél: **05.49.54.38.62**

POLE EMPLOI

Agence du Grand Large
Allée Calypso
86280 St-Benoît
Agence de la Gare
60, Boulevard Grand Cerf
86009 Poitiers Cedex
Tél : 3949 (n° unique aux deux agences)

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

La liste des personnes habilitées à venir assister gratuitement sur sa demande un salarié lors de l'entretien préalable au licenciement en l'absence d'institutions représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégué du personnel, délégués syndicaux, CHSCT) ou lors du ou des entretiens précédents la rupture conventionnelle, **est disponible en Mairie.**

Val de Vonne

13, avenue de la Plage 86370 Vivonne
Tél : 05.49.43.42.00

PHARMACIES

COINDREAU

39, Grand Rue
86370 Vivonne Tél: 05.49.43.41.56

Pharmacie des six Vallées

79, Grand Rue
86370 Vivonne Tél: 05.49.43.41.67

CORRESPONDANTS de PRESSE LOCALE

La Nouvelle République :
Jean-Pierre RIVAULT
Tél : 05.49.43.50.47 ou 06.83.68.79.97
Centre Presse :
Bernard DEJEAN
Tél : 05.49.43.22.17

Les 100 ans de Gilbert Thebault

C'est le 4 août 2022, jour de ses 100 ans, que Gilbert THEBAULT et sa famille ont reçu à son domicile Madame le Maire Rita NORESKAL et son premier adjoint Laurent PROUST.

Gilbert est né le 4 août 1922 à la Souche de Celle-l'Evescault d'une fratrie de quatre enfants : deux frères et une sœur. Il fut scolarisé 6 mois à la Vende, puis à Celle-l'Evescault jusqu'à ses 12 ans où il obtient son certificat d'étude avec mention « bien ». Il quitta l'école pour aller au champ aux vaches.

A ses 20 ans, il fut déporté, avec de nombreux villageois des alentours, à Nuremberg en Allemagne durant deux ans et demi, laissant derrière lui sa bien-aimée Ginette.

Ils étaient 250 à 300 personnes dans un baraquement hautement surveillé. Ils travaillaient tous, dans une usine où ils fabriquaient des pièces en fer. Ce fût pour lui un séjour très éprouvant : horaires de travail 6h /18h, et le

plus dur c'était au moment des repas ; tous les jours soupe de rutabagas, pommes de terre bouillies à l'eau...

A son retour, tellement amaigri, sa famille ne le reconnaissait pas.

Après de nombreux jours de repos, il se met au travail. Il travaillait la terre avec son père à la Grange, puis à la-



Tiffanelière de Celle-l'Evescault.

Il épousait, dans cette même commune, Ginette le 1^{er} octobre 1947. De cette union sont nés 3 enfants : Nicole, Josiane et Dominique.



C'est en 1977, qu'ils viennent exploiter la ferme de la Fouillauderie où ils produiront lait, viande bovine et céréales.

En 1986, ils font valoir leur droit à la retraite. Ils transmettent leur exploitation à Dominique, leur fils.

Ils adhèrent tous les deux, au Club de l'Amitié de cette commune pendant de nombreuses années où ils participent aux repas et voyages. Sa grande passion fût la pêche : il adorait avec ses petits-enfants, faire des concours de la plus belle prise de carpes.

Ils fêtèrent leurs 50 ans et 60 ans de mariage. Mais le 26 août 2016, Ginette décédait subitement à son domicile. Ce fût pour lui une rude épreuve. Aussitôt sont mis en place, avec un grand soutien de ses enfants, l'aide à domicile et portage des repas.

C'est avec sa famille, ses 2 enfants, ses 5 petits-enfants, ses 5 arrière petits-enfants (et leurs conjoints) et son arrière-arrière petite-fille que Gilbert a soufflé avec succès ses 100 bougies.

Françoise et Dominique Thebault

Transport Solidaire

L'association Cif-sp est une association qui via le réseau Monalisa lutte contre l'isolement des personnes les plus fragiles.

Présents et en partenariat dans plus de 90 communes en Vienne pour proposer un service de transport solidaire.

Ce service consiste via une plateforme à mettre en relation des chauffeurs bénévoles et des bénéficiaires pour leur permettre de se déplacer.

Cette action est mise en place pour toute personne qui ne bénéficie pas de moyens pour faire appel à un service de taxi ou qui ne bénéficie pas de bon de transport pour leur rdv.

Les bénéficiaires sont accompagnés pour faire leurs courses, se rendre à des rdv médicaux, ou autres lieux à leur convenance. Elle défraie le chauffeur à hauteur de 0,37 cts d'euros du kms.

Un partenariat avec les mairies à hauteur de 30 euros/an, permet de faire bénéficier de l'adhésion gratuite pour les habitants de la commune.

l'association travaille en partenariat avec la plateforme territoriale d'appui et Vienne autonomie conseil et donc les services de l'ADMR et autres services d'aide à domicile.

L'association propose aussi des visites à domicile à titre gratuit afin de rompre l'isolement de nos aînés.



Les services proposés par notre association

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

- Aide à domicile : aide au lever, aide au coucher, aide aux repas, aide à la toilette, entretien du logement, aide administrative, transport accompagné.
- Soins à domicile : soins d'hygiène, de confort et actes infirmiers, soins suite à un retour d'hospitalisation, équipes spécialisées Alzheimer
- Actions de prévention et d'éducation à la santé
- Diagnostic et aménagement de l'habitat
- Téléassistance mobile et domotique Filien ADMR
- Aide aux aidants



SSAD ADMR

- Garde d'enfants à domicile
- Services d'aide à domicile aux familles/soutien à la parentalité

Service Enfants, Parentalité et Accompagnement du Handicap



ENFANCE ET PARENTALITÉ

ENTRETIEN DE LA MAISON

- Entretien du linge
- Entretien du logement



- Accompagnement à domicile : aide au lever, aide au coucher, aide aux repas, aide à la toilette, entretien du logement, aide administrative, transport accompagné.
- Soins à domicile : soins d'hygiène, de confort et actes infirmiers
- Diagnostic et aménagement de l'habitat
- Téléassistance mobile et domotique Filien ADMR
- Aides aux aidants

SSAD ADMR



ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

Association ADMR de Vivonne

en action pour tous depuis plus de 65 ans

Les professionnels de l'ADMR ont été et resteront toujours présents pour vous accompagner au quotidien !

Choisissez un job qui a du cœur, devenez salariés à l'ADMR

Vous avez le sens de l'entraide et de la chaleur humaine, vous souhaitez trouver un véritable emploi dans un domaine qui allie valeurs humaines et professionnalisme ?

Je souhaite être salarié, que dois-je faire ?

Envoyez votre CV et lettre de motivation à l'adresse recrutement86@fedes86.admr.org



Donnez du sens à votre engagement, devenez bénévole à l'ADMR

Vous avez le goût de l'entraide, le sens de l'accueil ou encore des qualités d'organisation et d'animation ? Parmi les multiples missions proposées par notre association, il y en a forcément une qui vous ressemble !

Prenez contact avec l'association de Vivonne



Réfèrent Bénévole : Joël Ayrault

☎ 06 84 62 08 88

- 13 bénévoles
- 31 salariés
- 207 clients
- 23 771^h d'interventions



Association ADMR de Vivonne

📍 99 Grand Rue - 86370 VIVONNE

☎ 05 49 18 06 88

✉ info.assovivonne.fedes86@admr.org

Se former gratuitement au numérique

Prenez rendez-vous avec notre conseillère numérique pour vous former aux outils du numérique. Ce service est GRATUIT et tout public.

Dans une société toujours plus connectée, 13 millions de Français sont toujours « éloignés du numérique » et subissent la dématérialisation globale des services. Ce constat a amené l'État à déployer, en lien avec le plan de relance, 4 000 postes de conseillers numériques en France.

Dans le cadre de ce dispositif, la Communauté de communes des Vallées du Clain accueille une conseillère numérique afin d'accompagner les habitants du territoire vers plus d'autonomie.

La conseillère numérique vous propose de vous accompagner à :

- Prendre en main le matériel (ordinateur, tablette, smartphone, etc.)
- Se repérer et gérer ses dossiers et ses fichiers ;
- Utiliser les outils bureautiques (traitement de texte, diaporama, tableur, ...)
- Naviguer sur Internet
- Communiquer en ligne (gestion des mails, réseaux sociaux, etc.)
- Accéder aux services (scolarité, achats, transports, emplois, santé, ...)
- Se familiariser avec les démarches administratives en ligne (CAF, impôts, ...)

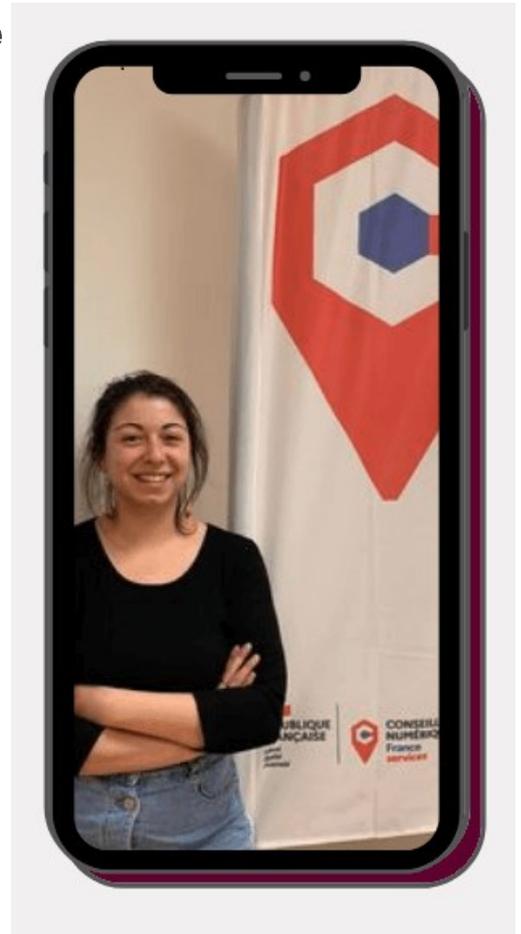
Afin d'être au plus près des usagers, la conseillère numérique communautaire, Océane Boutet, se déplace sur l'ensemble du territoire.

Si vous souhaitez être accompagné ou pour toute information complémentaire, voici ses coordonnées:

Océane BOUTET

06.76.77.79.58

o.boutet@valleesduclain.fr





Téléassistance et portage de repas dans toute la Vienne

Téléassistance à domicile et mobile, personnalisable et sécurisante.

Un large choix de repas en menu ou à la carte,
avec textures et régimes adaptés.

À vos côtés depuis 30 ans, pour faciliter votre quotidien.

50% Crédit d'impôts
sur la téléassistance et sous conditions,
la livraison des repas.

Commune partenaire :
Tarifs préférentiels possibles,
contactez-nous pour + d'infos !

05 49 44 59 99 - presenceverteservices.com





PARTICULIERS COLLECTIVITÉS ENTREPRISES ASSOCIATIONS

L'Envol s'occupe de tout !

EN RECHERCHE D'EMPLOI ?
Garde d'enfants (+3 ans) - Services cantine et garderie - Jardinage - Bricolage (peinture...)

BESOIN ? DE PERSONNEL
Ripage - Tenue de déchetterie - Aide administrative - Nettoyage de locaux - Repassage - Ménage

50% de réduction
Cvités d'emploi

SI SERVICES À LA PERSONNE

05 49 88 91 29
10 Grand Rue - 86 240 Smarves
ai@lenvol86.fr - www.lenvol86.fr

En faisant appel à L'Envol (Association loi 1901 sans but lucratif à caractère social), acteur de l'économie sociale et solidaire, vous contribuez à la création d'emplois et dynamisez ainsi le développement de votre territoire !

05 49 88 91 29
10 Grand Rue - 86 240 Smarves
ai@lenvol86.fr - www.lenvol86.fr

L'Envol **indeed**

Unai **inae**

Agreement préfectoral n° 240493. Conventions Pôle Emploi Causse Général, Conseil Régional.

EN RECHERCHE D'EMPLOI ?

L'Envol vous salarie pour des missions de travail et vous accompagne dans votre projet professionnel.

RECRUTEMENT POUR DU TRAVAIL TEMPORAIRE

L'Envol accompagne ses salariés depuis plus de 20 ans, propose des solutions et un accompagnement personnalisé :

- > dans les démarches sociales (aide à la recherche de mobilité, logement...)
- > dans les démarches professionnelles (aide dans la rédaction de CV, lettre de motivation...)

05 49 88 91 29

BESOIN ? DE PERSONNEL

PARTICULIERS
Ménage
Repassage
Garde d'enfants (+3 ans)
Jardinage
Bricolage (peinture,...)
Manutentions
Divers (déménagement, bois chauffages...)

COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES, ASSOCIATIONS
Nettoyage de locaux
Entretien des espaces verts
Aide administrative
Restauration
Service cantine et garderie
Activités périscolaires
Aide en classes de maternelle
Ripage
Tenue de déchetterie
Manutention

Notre équipe est à votre disposition du lundi au vendredi
8h30 à 12h30
13h30 à 17h30

Sapeur-pompier volontaire



Bien plus qu'un engagement citoyen

Dans la Vienne, **87 % des sapeurs-pompiers sont volontaires**. Ce sont des femmes et des hommes qui, en parallèle de leur profession ou de leurs études, ont choisi de se rendre disponibles pour répondre et intervenir à toute sollicitation du centre de traitement de l'alerte.

Il est important de savoir que l'on peut s'engager comme sapeur-pompier volontaire en exerçant uniquement le secours d'urgence aux personnes (SUAP)*. En effet, pratiquer l'ensemble des missions dès son engagement, notamment l'extinction incendie, peut être un frein pour rejoindre les sapeurs-pompiers de la Vienne.

Cette approche ajustable selon les souhaits et l'aptitude de chacun(e), permet de se familiariser avec l'activité de sapeur-pompier, de se former de manière progressive et de découvrir dans un second temps, si on le souhaite, les autres activités.

**le SUAP correspond à plus de 65% des interventions dans le département de la Vienne.*

Chloé, engagée depuis 17 ans

Tanguy, engagé depuis 3 ans

Alice, engagée depuis 2 ans

VOTRE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS RECRUTE !

SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE, POURQUOI PAS VOUS ?

www.sdis86.net

SECOURS AUX PERSONNES ET AIDE MEDICALE URGENTE Je connais, je réagis !

EN CAS DE SITUATION GRAVE, COMPOSEZ :
LES SAPEURS-POMPIERS ET LE SAMU SONT EN RELATION PERMANENTE PENDANT L'APPEL.

OU

La conversation téléphonique se poursuit alors même que les secours ont été engagés. Vous serez guidés sur les gestes d'urgence à réaliser si nécessaire.

Les personnels chargés de répondre aux numéros d'urgence sont formés pour **décaler par téléphone les situations d'urgence vitales et les situations nécessitant un sauvetage**.

Dans ce cas, les sapeurs-pompiers sont engagés ainsi qu'un médecin du SAMU sans délai, pendant la communication avec le **médecin régulateur du SAMU**. Si nécessaire une ambulance privée peut aussi être engagée.

Dans les autres cas, vous serez rapidement mis en relation téléphonique avec le **médecin régulateur du SAMU** qui prendra la décision la plus adaptée à la situation :

- conseil par téléphone : certaines situations ne nécessitent pas systématiquement un transport ou services des urgences,
- engagement des ambulanciers privés,
- engagement des sapeurs-pompiers.

Les sapeurs-pompiers et le SAMU améliorent leurs pratiques communes par l'analyse de leurs interventions et par des exercices conjoints.

À RETENIR

QUEL QUE SOIT LE NUMÉRO D'URGENCE COMPOSÉ, VOUS RECEVREZ UNE RÉPONSE ADAPTÉE

Préfecture de la Vienne - 1 place André Malraux - CS 3036 - 86021 NOYERS
Téléphone : 02 49 33 12 32 ou service mail : 02 49 33 12 32
pref.vienne@sema.gouv.fr - vienne.gouv.fr

SECOURS AUX PERSONNES ET AIDE MEDICALE URGENTE Je connais, je réagis !

EN CAS DE SITUATION GRAVE, COMPOSEZ :
LES SAPEURS-POMPIERS ET LE SAMU SONT EN RELATION PERMANENTE PENDANT L'APPEL.

OU

La conversation téléphonique se poursuit alors même que les secours ont été engagés. Vous serez guidés sur les gestes d'urgence à réaliser si nécessaire.

Les personnels chargés de répondre aux numéros d'urgence sont formés pour **décaler par téléphone les situations d'urgence vitales et les situations nécessitant un sauvetage**.

Dans ce cas, les sapeurs-pompiers sont engagés ainsi qu'un médecin du SAMU sans délai, pendant la communication avec le **médecin régulateur du SAMU**. Si nécessaire une ambulance privée peut aussi être engagée.

Dans les autres cas, vous serez rapidement mis en relation téléphonique avec le **médecin régulateur du SAMU** qui prendra la décision la plus adaptée à la situation :

- conseil par téléphone : certaines situations ne nécessitent pas systématiquement un transport ou services des urgences,
- engagement des ambulanciers privés,
- engagement des sapeurs-pompiers.

Les sapeurs-pompiers et le SAMU améliorent leurs pratiques communes par l'analyse de leurs interventions et par des exercices conjoints.

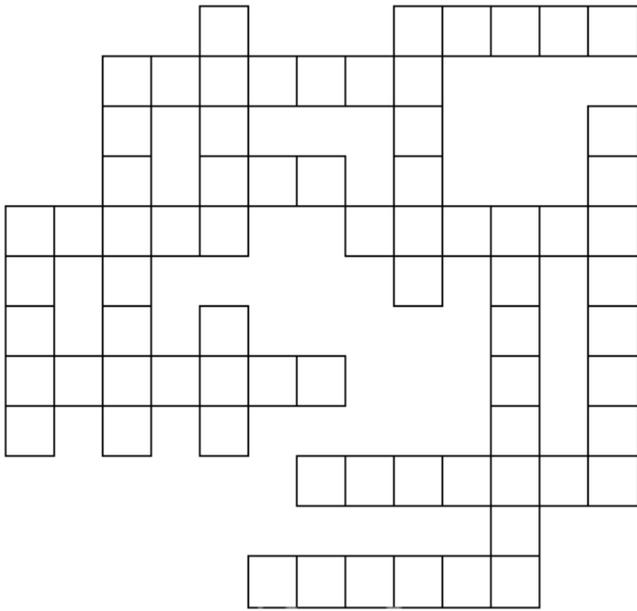
ACTIVITÉS ASSOCIATIVES OU SPORTIVES

QUEL EST MON RÔLE ?

- l'engagement est volontairement associatif ou sportif : je suis responsable de la mise en place d'un dispositif de couverture sanitaire, avec la présence à minima d'un secouriste entraîné pour porter les premiers soins.
- l'urgence de la situation s'appuie sur l'état de la victime et le risque de sur-accident et non pas en fonction des contraintes occasionnelles à la compétition ou à l'activité associative.
- Si possible, porter la victime dans un local protégé et à l'écart du public en attendant la décision du médecin régulateur.

Préfecture de la Vienne - 1 place André Malraux - CS 3036 - 86021 NOYERS
Téléphone : 02 49 33 12 32 ou service mail : 02 49 33 12 32
pref.vienne@sema.gouv.fr - vienne.gouv.fr

Complète cette grille avec les mots de la liste.



- 3 lettres
- eau
- gel
- 5 lettres
- figer
- froid
- givre
- hiver
- 6 lettres
- fondre
- glaçon
- sorbet

- 7 lettres
- cristal
- iceberg
- polaire
- 8 lettres
- banquise
- congeler
- patinage

1. La ménagerie de Jeanne

Jeanne adore les animaux. Elle en a plusieurs (plus de deux). Tous sauf deux sont des chiens, tous sauf deux sont des chats, et tous sauf deux sont des perroquets. Combien en a-t-elle ?

2. Tous feux éteints

Un automobiliste s'engage en voiture dans une rue très étroite tous feux éteints. Aucun réverbère n'est allumé dans la rue, il n'y a aucune lumière aux fenêtres et il n'y a pas de lune dans le ciel. Un chat noir traverse alors la rue. Cependant le conducteur freine et le laisse passer. Comment a-t-il pu le voir ?

En partant des chiffres déjà inscrits, vous devez remplir la grille de manière à ce que : chaque ligne, chaque colonne, chaque carré de 3 sur 3 contiennent une seule fois les chiffres de 1 à 9.

2		7					9
			6	2		7	5
	4		5	7	3		2
	3					7	1
9			1	3	7		6
7		6					2
4			3	9	5		6
3	6		2	4			
	9					5	4

Trouvez les sept différences





